

Reflet

SAINT-PALAIS-SUR-MER

AVRIL
MAI
JUN
2022



ZOOM SUR

**Le Sentier
des Douaniers :**
L'ÉROSION GAGNE
DU TERRAIN



**SAINT
PALAIS
SUR-MER**





© Tony Voisin

Festival Musiques et Gastronomie du Monde

28^e édition

VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JUIN 2022

● 19h

📍 Esplanade du Concié, avenue de la Grande Côte

sommaire

2
Temps fort



4
Rétrospective



6
L'actu



18
ZOOM SUR...
Le Sentier des Douaniers :
l'érosion gagne du terrain



22
Conseil municipal



24
Un peu d'histoire



28
Agenda



34
Coup de cœur
de la médiathèque



40
Les associations



44
Infos pratiques



45
État civil
Expression libre



46
Sur Instagram





Édito

**Chères Saint-Palaisiennes,
chers Saint-Palaisiens,**

La pandémie que nous venons de traverser, et qui malheureusement se prolonge encore, souligne, ô combien, **l'importance de l'entraide entre les concitoyens.** Ces

jours difficiles ont mis en évidence le rôle joué au quotidien par **les services d'accompagnement à la personne**, avec en première ligne **nos soignants** qu'il convient encore une fois de remercier chaleureusement.

Puissent ces premiers rayons de soleil marquer la fin de toutes ces contraintes et mesures sanitaires qui ont paralysé notre commerce, notre tourisme, nos loisirs, nos lieux de spectacle et de culture et entravé le simple fait de se retrouver.

Les moments privilégiés que j'aime partager avec vous dans un cadre amical et convivial ont été bouleversés, annulés ou reportés. Ainsi, plus de vœux du maire, de repas des aînés, d'accueil des nouveaux Saint-Palaisiens, de remise des prix des maisons fleuries et illuminées, de festivals culturels, de galettes des rois, de nos diverses expositions, de notre chandelier, etc. : toutes ces manifestations me manquent, vous manquent. Espérons nous retrouver nombreux dans les jours à venir. D'ores et déjà, l'équipe municipale et moi-même avons le plaisir de vous convier à **une grande « journée citoyenne » ouverte à tous, le samedi 4 juin à midi au parc Raymond Vignes** (inscriptions sur formulaire disponible en mairie et sur le site de la ville, nombre de places limité).

Comme de coutume, ce **début d'année a été consacré à l'élaboration de notre budget 2022**, que mon adjoint aux finances, **Guillaume Cherel**, va vous présenter au cours des pages suivantes. **Nos finances sont très saines et nous allons enfin pouvoir lancer les grands projets de notre mandature**, comme le pôle santé, la requalification de l'avenue de la Grande Côte, la reprise des travaux de voirie, l'emplacement d'un futur marché avec la réflexion du projet centre-ville / lac dans la suite du « Spot », la désimperméabilisation des sols indispensable à la qualité de nos eaux de baignade,

l'approbation de notre nouveau PLU début avril... **le budget reste rigoureux mais aussi ambitieux** avec la volonté de continuer à veiller au bon vivre ensemble.

Je salue également ce souhait de « participation citoyenne » à travers la rencontre des citoyens et des commerçants dans le cadre de **la démarche ADS** (aménagement durable des stations), nos réunions de quartier et le nouveau **label « Ville Amie des Aînés »** animé par notre déléguée à l'action sociale **Christine Defaut**, ainsi que **l'arrivée de deux conseillers numériques** sur notre commune. N'hésitez pas à vous inscrire auprès de nos services ou à l'accueil de la mairie. Je vous donne également **rendez-vous le jeudi 7 avril à 18 h à la salle des fêtes pour une réunion publique**, initialement prévue le 2 décembre dernier mais annulée à cause du Covid-19.

Restons optimistes ! Le conseil municipal travaille pour un développement **maîtrisé, harmonieux et équilibré** pour toutes les tranches de vie. Restons attachés à des projets valorisants pour notre station, **au renouvellement de notre « 3^e fleur »** et au développement, non seulement touristique, mais aussi commercial et économique.

À la veille de cette nouvelle saison estivale, **que chacun et chacune se sente responsable, à son niveau, de la PROPRIÉTÉ de la ville et de notre QUALITÉ DE VIE.** Réduisons les incivilités au quotidien, ne serait-ce que, par exemple, de ne plus stationner sur le trottoir : pensons aux personnes à mobilité réduite, aux seniors ou aux parents qui doivent emprunter la chaussée !

N'oublions pas non plus **le geste citoyen de notre démocratie, celui du vote aux futures élections présidentielles puis législatives.** Ne boudons pas cette chance de pouvoir nous exprimer démocratiquement. Le vote de chacun est un droit de la plus grande importance.

**Très chaleureusement,
Votre maire,
Claude BAUDIN**



Retrouvez **Replet** en ligne sur **stpalaissurmer.fr**



Hôtel de ville – 1 avenue de Courlay – 17420 Saint-Palais-sur-Mer / T 05 46 23 56 56 – mairie@stpalaissurmer.fr /
Site : www.stpalaissurmer.fr / Lundi au jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h – Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30 /
Responsable de la publication : Claude BAUDIN / **Responsable de la rédaction :** Fabienne LABARRIÈRE /
Participants : Jeanne FETTU, Thierry BLONDEL, Guillaume CHEREL / **Responsable de la communication :**
Baptiste TONIN / **Chargée de communication :** Kristell GOYEAU / **Design graphique et réalisation du magazine :**
agencescoopcommunication 12869 MEP / **Impression :** Atlantique Offset – La Tremblade / **Couverture :** Adobe Stock.



MERCREDI 5 JANVIER 2022
Cérémonie au cimetière de Courlay

Cérémonie à la mémoire des aviateurs australiens morts à Saint-Palais-sur-Mer le 5 janvier 1945 et inauguration d'une plaque commémorative.



JEUDI 23 DÉCEMBRE 2021

Parade de Noël

La Reine des Océans et le Père Noël ont déambulé dans les rues du centre-ville au cours d'une parade festive.



SAMEDI 5 FÉVRIER

Zicos Party

La Zicos Party a réuni dans la salle des fêtes des groupes de musiques éphémères créés pour l'occasion. Un rendez-vous toujours aussi attendu des musiciens en hiver !



© Xavier Renaudin



JEUDI 24 FÉVRIER

Ramassage écocitoyen

Une trentaine de bénévoles de 5 à 75 ans étaient présents et ont ramassé une centaine de kilos de déchets. Sandrine Proust, Jean-Louis Garnier, Maité Flausse et Gérard Lavigne, élus membres de la commission environnement, ainsi que l'association « Environat » se sont joints à eux. La municipalité remercie chaleureusement tous les participants pour cette action citoyenne sur la plage du Bureau.



VENREDI 25 FÉVRIER

La commune se met à L'Heure Civique

Conférence de presse en présence d'Anatase Périfan, fondateur de L'Heure civique, d'élus et de bénévoles. L'Heure Civique est une initiative portée par le département de la Charente-Maritime, la municipalité et son CCAS, visant à encourager chaque habitant à offrir une heure par mois pour une action de solidarité en faveur d'un voisin ou d'un habitant de sa commune.

VENREDI 4 MARS

The Ultimate Guitare Extravaganza

La salle Michel Legrand a accueilli les guitaristes Christophe Gaudin et Olivier Roman-Garcia, dans le cadre de Jazz in Vaux "hors les murs".



VENREDI 4 MARS

Action Estran

Organisée par le parc de l'Estuaire, un site du réseau des Échappées Nature, pour les classes de CP et CE1 de l'école Lucien Robin. Plage du Platin.

SAMEDI 5 MARS

Carnaval de l'école

Le défilé déguisé des enfants de l'école Lucien Robin, organisé par l'association Drôles de parents, a rencontré un vif succès avec environ 250 personnes présentes.



© Drôles de parents

L'ACTU



Travaux

Avenue de la Grande Côte

Travaux d'assainissement réalisés par la CARA avant le réaménagement complet de l'avenue prévu en fin d'année.

Lotissement de la Seigneurie

Remplacement des luminaires par de l'éclairage LED, plus écoresponsable.

Rond-point de Courlay

Purge de racines et reprise de l'enrobé effectué.

À venir

Rue des Ifs

Reprise du revêtement de la chaussée.

Rue des Écoles

Enfouissement des réseaux.

Réaménagements paysagers et plantations

Corniche de Nauzan

Réaménagement paysager : plantation de vivaces et graminées plus adaptées au lieu, plantes peu gourmandes en eau et résistantes aux embruns, et mise en place de structures en bois pour apporter un visuel plus dynamique.



Allée de la Jonque

Réaménagement de l'allée de la Jonque en 2 phases : en 2022, installation d'une lisse bois depuis le container à verre jusqu'au rond-point de l'Olivier puis, à l'automne, plantation de vivaces ; en 2023, poursuite des travaux sur l'autre partie, du container à verre jusqu'à la rue de la Corvette.

Installation de composteurs collectifs dans les cimetières

Depuis le 1^{er} février 2022, des composteurs accessibles à tous ont été installés dans les trois cimetières de la commune, dans le but de donner une seconde vie à nos déchets. Il est possible d'y déposer les biodéchets (à l'exception des agrumes, bananes, viandes et poissons). Le compost ainsi obtenu sera mis à disposition des usagers des lieux.

Les affiches installées sur les composteurs permettent aux utilisateurs de mieux appréhender les nouvelles pratiques mises en place par la collectivité.

Plantation d'arbres

En 2021, des expertises arboricoles ont été faites sur 5 sites : parc de la mairie (34 arbres), avenue de la République (27), parc Raymond Vignes (73), place du Château d'eau (13) et sentier des Douaniers (1).

Sur 148 arbres expertisés en 2021, 11 ont dû être abattus pour raison sécuritaire.

En contrepartie, à l'automne 2021, **60 arbres ont été plantés** par le service des espaces verts sur différents sites comme le parc Raymond Vignes, le clos joli, le phare de Terre Nègre, la mairie ou encore le cimetière paysager et le sentier des Douaniers.



Passionnée par nature et impliquée dans la vie saint-palaisienne depuis plus de 40 ans, l'entreprise Bonneau Paysage est fière de pouvoir offrir la plantation, à l'automne prochain, de 10 arbres au phare de Terre

Nègre et 6 arbres au Parc Raymond Vignes.

En choisissant des essences locales, la Maison Bonneau souhaite conforter l'action de la mairie pour la biodiversité, et ainsi poursuivre son engagement dans la dynamique locale.

ENVIRONNEMENT

Du bois flotté pour limiter l'érosion

Depuis 2018, les services techniques de la ville procèdent chaque hiver au déplacement de rondins et souches de bois retrouvés sur les plages vers le pied des dunes de la Grande Côte.



Ces morceaux de bois flotté déposés par l'océan s'amoncellent naturellement avec les grandes marées. Les plus gros morceaux sont donc **évacués vers la plage de la Grande Côte afin de stabiliser la dune** qui perd régulièrement du sable et ainsi limiter l'érosion qui gagne peu à peu du terrain. Ce phénomène naturel est favorisé par la disparition de la laisse de mer, détruite au cours des dernières décennies.

Si les sapins ne peuvent pas être déposés à cet endroit car potentiellement porteurs de maladies, le bois flotté peut, quant à lui, parfaitement remplir ce rôle de **bouclier naturel** tout en favorisant la renaturation et la biodiversité qui s'y trouve.

Il est donc préférable de **ne pas déplacer ou toucher ces rondins**. Par contre, il est conseillé d'observer discrètement si des gravelots à collier interrompu ou autres oiseaux marins s'en servent comme lieu de nidification.

Un nettoyage raisonné pour des plages naturelles

La commune de Saint-Palais-sur-Mer **conserve volontairement la laisse de mer sur ses plages en période hivernale**. Elle procède à un **nettoyage raisonné** afin de ne pas enlever systématiquement la laisse de mer, **indispensable pour retenir le sable** dont nous avons tant besoin et **source de nombreux écosystèmes**. Cette méthode permet un renouvellement voire une réinstallation de la faune et la flore locale dans cet habitat naturel. Seule la plage du Bureau, située en centre-ville et prisée des visiteurs, est « nettoyée » avant les vacances d'avril afin de présenter un aspect plus conforme aux attentes d'une station balnéaire.

Mais cette plage constitue avant tout un espace naturel qui, pour conserver tout son charme, a besoin de défenses en période hivernale pour contrer les aléas climatiques. La laisse de mer remplit précisément cette fonction entre octobre et avril.

Son acceptation par les usagers est le premier pas vers la préservation des plages.



Étape 1 : Les gros morceaux de bois flotté sont récupérés sur les plages



Étape 2 : Transport de troncs vers la Grande Côte



Étape 3 : Le bois est déposé au pied des dunes, bouclier naturel contre l'érosion



SOLIDARITÉ

Soutien à la population ukrainienne

Sensible à la situation tragique et aux drames humains qu'engendre la guerre en Ukraine, la commune de Saint-Palais-sur-Mer apporte son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien. Pour cela elle met en place et relaie les dispositifs suivants :

Collecte de dons

DONS EXPÉDIÉS EN UKRAINE

Une collecte à Saint-Palais-sur-Mer a eu lieu le week-end des 12 et 13 mars derniers à la Maison des associations. La municipalité remercie les nombreux donateurs. Cette action a été menée en partenariat avec la Protection Civile de Charente-Maritime et l'Association des Maires de la Charente-Maritime. D'autres pourraient avoir lieu. Informations sur www.stpalaissurmer.fr

DONS FINANCIERS

La Croix-Rouge française et la Protection Civile lancent un appel aux dons et à la solidarité en soutien aux populations ukrainiennes.

- Solidarité Ukraine : envoyez « DON » par SMS au 92 3 92 ou sur don.protection-civile.org
- Croix-Rouge : www.croix-rouge.fr

Hébergement solidaire

Les personnes qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens en les accueillant temporairement chez elles sont invitées à se signaler sur le site du gouvernement : <https://parrainage.refugies.info/>



Point information et orientation des familles ukrainiennes accueillies

La commune organise des permanences les **mercredis 23 et 30 mars, 6 et 27 avril après-midi, de 13h30 à 16h30** à la **Maison des associations (rue des Écoles), salle Dumont d'Urville**. Ces permanences visent à accueillir, informer et orienter les familles ukrainiennes arrivées à Saint-Palais-sur-Mer dans leurs démarches et vers les partenaires dédiés à leurs besoins.



Afin de témoigner le soutien de la ville au peuple ukrainien, les drapeaux ukrainiens, français et européens flottent sur la façade de l'hôtel de ville.



Renseignements :
ukraine@stpalaissurmer.fr

SOLIDARITÉ

La Ville se met à l'Heure Civique !

Une heure par mois ?

Chacun d'entre nous peut le faire !

Le rythme de vie de tous ne permet pas toujours de nous engager dans la durée.

L'Heure Civique permettra aux citoyens de trouver facilement, près de chez eux et sans contrainte, des occasions de rendre service et ils pourront choisir les gestes de solidarité qui leur conviennent.

L'essentiel est de renforcer le lien, notre bien le plus précieux...



L'Heure Civique, Comment ça fonctionne ?



SAINT-PALAIS-SUR-MER EST "COMMUNE PARTENAIRE" DE L'HEURE CIVIQUE

La ville possède sa propre plateforme : saint-palais.lheurecivique.fr

La commune met en place des référents locaux dont le but est de recenser l'ensemble des besoins répertoriés sur sa commune, que ce soit auprès de ses concitoyens ou de ses associations locales.

LE CITOYEN S'INSCRIT SUR LA PLATEFORME

À la suite de son inscription sur la plateforme, il est invité à une visio de présentation du dispositif.

Un entretien téléphonique lui est ensuite proposé pour définir son périmètre d'action.

Deux façons d'agir : soit de manière organisée en fonction des besoins des associations, soit de manière individuelle vis-à-vis du voisinage.

IL EST TEMPS DE PASSER À L'ACTION !

En fonction des besoins recensés par les référents, la commune met en relation les personnes offrant une heure de leur temps pour une action solidaire avec les personnes situées à proximité ou une association locale, ayant un besoin précis.

L'heure
CiViQUE
Saint-Palaisienne

FINANCES

Un débat d'orientation budgétaire qui marque le lancement des grands projets



Par Guillaume Cherel,
adjoint aux finances



© Adobe Stock

Après une année 2021 de transition dédiée à la préparation de la mandature (études préalables et construction d'une vision pluriannuelle de la programmation de nos investissements majeurs), les quatre années à venir vont désormais être consacrées à la réalisation des grands projets prévus par l'équipe municipale.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui vise à donner une vision pluriannuelle du budget de la commune, ses engagements et ses recettes, était inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 3 février 2022. Le débat a permis à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de discuter des grandes orientations budgétaires 2022 à 2025.

Une année 2021 qui se termine bien malgré de nombreuses incertitudes initiales

Le fait le plus marquant de l'année 2021 est un résultat net de clôture qui s'élève à près de 1,8 M€, au-dessus des prévisions budgétaires initiales et en augmentation par rapport à 2020 en raison notamment de l'accroissement significatif du montant de la taxe sur les droits de mutation. La commune a amélioré sa capacité de désendettement, désormais inférieure à 2 ans (deux ans et demi fin 2020 après le remboursement du prêt in fine de la Poste). Le montant de l'annuité de la dette poursuit sa baisse car la commune

n'a souscrit aucun prêt en 2020 et 2021, passant ainsi de 984 K€ en 2018 à 709 K€ en 2021. Elle débute donc l'année 2022 dans de bonnes conditions pour engager les projets majeurs de la mandature, comme annoncé l'an dernier dans Reflet.

Des évolutions structurantes

La construction budgétaire pour 2022 sera marquée par plusieurs évolutions :

- La création de deux budgets annexes, le premier consacré aux activités nautiques estivales, destiné à mieux identifier celles en situation de concurrence et les soumettre ainsi à la TVA, le second pour l'installation de panneaux photovoltaïques au centre technique et la revente de l'électricité produite, marquant ainsi la poursuite de l'engagement de la commune dans une politique de développement durable.
- Le transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à la Cara, prévue par la loi.
- La première année de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement (PPI) du mandat en cours, qui sera marquée par le lancement de la maison de santé ainsi qu'une première tranche de la réhabilitation de l'avenue de la Grande Côte (ces projets seront engagés au second semestre). Par ailleurs, d'autres projets structurants se poursuivront : études complémentaires liées à l'érosion de la falaise du Platin, désimperméabilisation des sols, poursuite de la politique de logement sociaux dans le cadre de la loi SRU, travaux de voirie, pistes cyclables, amélioration de la qualité des eaux de baignade en sont quelques exemples.

Un budget de fonctionnement impacté par les évolutions économiques

Concernant le budget de fonctionnement, les dépenses devraient progresser de 6,75 % sous les effets principaux de :

- L'inflation, impactant notamment le prix des carburants, de l'énergie et de certaines matières premières;
- Les évolutions pesant sur la masse salariale (hausse du Smic et mesures nationales en faveur des agents de la catégorie C);
- La volonté de l'équipe municipale d'améliorer les services quotidiens aux Saint-Palaisiens (équipement du service propreté, ouverture de l'accueil de loisirs le mercredi, dématérialisation de services...);
- L'accroissement des frais d'honoraires et de contentieux afin de faire face à des recours de plus en plus nombreux concernant principalement les autorisations des droits des sols;
- Les études concernant l'entretien du canal de Bernezac et le curage du lac qui seront réalisées.

Dans ce contexte, la maîtrise des charges courantes sera un objectif majeur en 2022 : la recherche d'économies de fonctionnement sera engagée pour identifier les postes de dépenses sur lesquels la commune peut agir. Un budget d'investissement sera fléché vers des travaux qui se traduiront par des économies d'énergie (remplacement des lanternes d'éclairage public vétustes, horaires d'éclairage, isolation des bâtiments...).

S'agissant des recettes de fonctionnement, les tarifs des services communaux augmenteront en moyenne de 3 % selon les activités. Le coefficient de revalorisation des bases d'imposition, fixé par l'État (sur lequel la commune ne peut agir), sera de 3,40 % en 2022 et générera une augmentation du produit fiscal de 2,51 %. **Il sera proposé au conseil municipal de maintenir à leur niveau actuel les taux d'imposition (ils n'ont pas évolué depuis 2016).**

Un financement équilibré des investissements majeurs

Le budget d'investissement s'élèvera quant à lui à près de 8,5 M€, financés principalement par l'autofinancement, le produit de la vente de l'ancienne Poste, des subventions (qui seront sollicitées pour l'avenue de la Grande Côte principalement) ainsi qu'un besoin d'emprunt de l'ordre de 3,1 M€ qui viendra équilibrer le budget. Avec la poursuite des chantiers engagés en 2022, la capacité de désendettement de la commune devrait représenter 8 ans à la fin du mandat afin de financer la totalité du programme d'investissement sur les 4 ans à venir. L'encours de la dette par habitant et notre capacité de désendettement, qui présentent actuellement des ratios excellents, permettent d'envisager ces évolutions sans mettre en péril les finances de la commune.

¹ Il s'agit du nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. On considère généralement que, jusqu'à 8 ans, la commune ne rencontre aucune difficulté à assurer le remboursement de sa dette.



Le réaménagement de l'Avenue de la Grande Côte, l'un des grands projets prévus dans le programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Notre commune reste vigilante face aux évolutions économiques en œuvre (inflation, contexte sanitaire, tensions géopolitiques) et aux nombreuses incertitudes qui demeurent (niveau de subventionnement des projets, évolution de la fiscalité et des fonds de péréquation...). Cependant, dans une situation financière saine, elle poursuivra en 2022 l'amélioration constante de ses politiques de proximité menées en

faveur des Saint-Palaisiens (propreté, enfance, santé, démarche Ville amie des aînés, culture, etc.) tout en engageant, comme annoncé, les grands projets de la mandature. Pour cela, elle maintient une capacité d'autofinancement suffisante afin de permettre une politique d'investissement dynamique, nécessaire au développement et à l'attractivité de notre commune, et ce sans augmenter les taux d'imposition.

CITOYENNETÉ

Élections 2022

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans. Deux mois plus tard, ce sera le tour des élections législatives pour renouveler l'Assemblée Nationale et ses 577 députés.

Bureaux de vote

La commune dispose de quatre bureaux de vote :

- Bureau n° 1 : Hôtel de ville, 1 avenue de Courlay
- Bureau n° 2 : Salle des fêtes, 31 rue du Logis Vert
- Bureau n° 3 : Théâtre, 28 avenue de Verdun
- Bureau n° 4 : Médiathèque, 28 avenue de Verdun

Votre bureau de vote est notifié sur votre carte d'électeur.

En tant qu'électeur de la commune, si vous souhaitez participer aux opérations de dépouillement dès la fermeture des bureaux de vote, merci de vous faire connaître lors de votre passage au bureau de vote.

Une nouvelle carte électorale

Si vous êtes inscrit sur les listes électorales, vous allez recevoir votre nouvelle carte dans votre boîte aux lettres fin mars-début avril.

Cette année, la nouveauté, c'est un QR code qui se trouve sur la 1^{re} page et renvoie au site unique **www.elections.interieur.gouv.fr** où vous retrouverez toutes les informations nécessaires.

Une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter

Pour faciliter le travail des membres du bureau de vote le jour du scrutin, munissez-vous de votre carte d'électeur et d'un document d'identité. Toutefois, la présentation de la carte électorale n'est pas une obligation pour voter.

Procurations pour les futures élections

L'électeur peut donner procuration de deux façons :

- En faisant une demande en ligne sur le site **maprocuration.gouv.fr**, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie.
- En se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre.

CALENDRIER

 **10 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles**

 **24 avril : 2^d tour des élections présidentielles**

 **6 mai : date limite pour s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections législatives**

 **12 juin : 1^{er} tour des élections législatives**

 **19 juin : 2^d tour des élections législatives**





VIVRE ENSEMBLE

RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS

Soyons respectueux des règles de vie commune pour profiter du bien vivre ensemble.

Les arrêtés municipaux sont disponibles en mairie et sur www.stpalaissurmer.fr



Nuisances sonores

Arrêté municipal PM 2020 – 276 : Extraits

Les **travaux de bricolage** et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne sonore sont autorisés **du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et interdits les dimanches et jours fériés.**

L'utilisation des matériels et engins pour les besoins de chantier, et plus généralement toutes activités professionnelles susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage, **est interdite en semaine avant 9 h, entre 12 h et 14 h et après 18 h ; ainsi que le samedi, dimanche et jours fériés.**

Les **utilisateurs de piscines** sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin de ne pas causer de nuisances sonores pour les riverains.



Déambulation des animaux

Arrêté municipal ST 2018-083

Il est interdit de laisser tout animal, et en particulier le chien, souiller par ses déjections le domaine public communal, les trottoirs, voies, places et espaces réservés aux piétons. Les propriétaires doivent se munir de sacs afin de ramasser les déjections de leur animal. Les chiens circulant sur la voie publique doivent être tenus en laisse.

Chiens interdits sur toutes les plages du 1^{er} avril au 30 septembre.



Réglementation des plages : sécurité et tranquillité des usagers

Arrêté municipal SG 2019 – 291 : Extraits

- Feux de camp ou barbecue interdits.
- Camping sauvage interdit.
- Vente ambulante interdite.
- Respectez la plage et l'océan, ramassez vos déchets. Des corbeilles sont mises à votre disposition.
- Chevaux autorisés toute l'année sur la plage de la Grande Côte uniquement (du 1^{er} avril au 30 septembre, avant 9h et après 19h30). Ramassez leurs excréments.
- Usage d'appareils sonores bruyants interdit.
- Pratique du naturisme autorisée uniquement sur une partie de la plage de la Grande Côte.
- Distribution de prospectus interdite du 1^{er} avril au 1^{er} octobre.
- Accès aux plages interdit toute l'année aux véhicules à moteur.
- Accès aux plages interdit aux véhicules non motorisés (vélo, trottinette...) du 15 juin au 15 septembre, entre 10h et 20h, à l'exception des véhicules de services publics.
- Blockhaus de la Grande Côte: baignade, plongée et escalade interdites.
- Respectez les dunes, les animaux et la végétation : piétinement des dunes et cueillette de plantes interdits toute l'année, sur toutes les plages.

URBANISME

Révision du PLU : dernière étape

C'est la dernière étape du plan local d'urbanisme (PLU) après l'enquête publique unique sur le projet de révision générale du PLU et la création de périmètres délimités des abords de monuments historiques (PDA) qui s'est déroulée en mairie du 6 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclus.

Le commissaire enquêteur a tenu 5 permanences en mairie au cours desquelles 62 personnes ont été reçues. 201 remarques différentes ont été exprimées dans les 83 observations du public (4 inscrites dans le registre, 37 lettres et 42 courriels).

Les documents remis par le commissaire enquêteur (rapport, avis et conclusions, pièces jointes et annexes) sont consultables pendant un an :

- en version papier à l'accueil de la mairie
- en version numérique sur le site internet de la commune
- sur la borne tactile devant l'entrée de la mairie (rapport, avis et conclusions)

Le projet de révision générale du PLU et la création de PDA (éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur) seront soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de Saint-Palais-sur-Mer du jeudi 14 avril 2022.



MAIRIE

De nouveaux agents municipaux

Depuis le début de l'année, 3 nouveaux agents ont pris leurs fonctions à la mairie :



Anne-Sophie Le Doare
est responsable du centre
communal d'action sociale (CCAS)
depuis le 3 janvier.



Clarisse Merleau
a pris ses fonctions
au sein du service ressources
humaines le 14 mars.



Victor Moze
est arrivé début janvier en tant
qu'adjoint du service enfance-
jeunesse à l'école Lucien Robin
et au centre de loisirs.

Bienvenue à eux !

SCOLAIRE

Un restaurant scolaire responsable

Guillaume Gomez, le chef de cuisine du restaurant scolaire, a pour principale mission de proposer aux enfants de l'école **une cuisine variée et faite « maison »**.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'approvisionnement des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire a considérablement évolué. Dorénavant, il est fait appel à **des entreprises locales, régionales et à des producteurs locaux** afin de travailler avec des produits de meilleure qualité.

Le restaurant a augmenté la part d'achat de **bio** et de **produits dits « de qualité »** pour remplir autant que possible les critères de la loi EGALIM (50 % de denrées de qualité et durables dont 20 % de bio).

Les enfants comme leurs parents semblent apprécier cette démarche à laquelle ils sont de plus en plus réceptifs. L'équipe du

restaurant scolaire en est d'autant plus motivée.

Une évolution a aussi vu le jour en ce qui concerne le **gaspillage alimentaire**. Il va être mis en place dans l'année un système de barquettes des restes non consommés par les enfants et distribués, moyennant une

participation financière, aux agents de l'école (dans un premier temps). Enfin, l'accent sera mis également sur le **tri des déchets** et leur valorisation : table de tri dans le restaurant scolaire, composteur en extérieur et accompagnement des enfants pour les initier à ces pratiques.

L'équipe du restaurant scolaire développe le « fait maison » pour régaler les enfants de l'école



© Pascal Xicluna

SOCIAL

Repas des aînés

Reporté à cause des mesures sanitaires liées au Covid-19, le repas des aînés offert par le centre communal d'action sociale (CCAS) aura finalement lieu **dimanche 15 mai 2022 à 12 h** à la salle omnisport Dominique Rocheteau (stationnement conseillé sur le parking de l'école, puis emprunter le chemin piéton).

l'année sur la commune. Pour les conjoints de moins de 72 ans, une participation de 28 € sera demandée. Aucune invitation personnelle ne sera envoyée.

Les inscriptions seront prises en mairie mercredi 20 avril de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h **au moyen du coupon-réponse ci-dessous** dûment complété. Les personnes ne pouvant s'inscrire ce jour-là pourront retourner le coupon au plus tard le jeudi 28 avril.

Toutes les personnes de plus de 72 ans y sont cordialement invitées dès lors qu'elles résident toute



Repas des aînés - Inscription

Dimanche 15 mai 2022 à 12h
à la salle omnisport
Dominique Rocheteau
Rue des Ormeaux
17420 Saint-Palais-sur-Mer

COUPON À REMETTRE À L'INSCRIPTION

mercredi 20 avril de 9h30 à
12h et de 14h à 17h ou à envoyer
au plus tard jeudi 28 avril à :

HÔTEL DE VILLE – CCAS
1 avenue de Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer

NOM(S) :

PRÉNOM(S) :

ADRESSE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
demande(nt) l'inscription au « repas des aînés ».

NOMBRE DE PERSONNES :

DATES DE NAISSANCE DES PERSONNES (obligatoire) :

MADAME :

MONSIEUR :





ÉVÉNEMENTIEL

Saint-Palais Parade : Appel à figurants !

Vivez une expérience unique de l'intérieur

La compagnie Oposito recherche 30 figurants volontaires qui participeront activement au grand spectacle de rue dans le cadre de Saint-Palais Parade (21 juillet 2022 à 22h02), **“Trois éléphants passent...”**, en devenant le cœur de la parade. À chacun sera confiée l'interprétation d'un personnage, et, pour ce faire, les volontaires devront suivre une initiation étalée sur quatre jours.

Au programme :

Apprentissage de la partie rythmique, dramatique et gestuelle du spectacle, essais costume et maquillage. Goûtez à la magie du spectacle vécu de l'intérieur... Tentez l'expérience !

Une belle histoire et un bel événement qui resteront dans la mémoire des participants !

Dates et horaires :

- Lundi 18 juillet : 20 h – 23 h
- Mardi 19 juillet : 18 h – 23 h
- Mercredi 20 juillet : 20 h – 23 h
- Jeudi 21 juillet : 10 h 30 – 13 h puis à partir de 19h en loges !

Lieu :

Salle des fêtes, 31 rue du Logis Vert à Saint-Palais-sur-Mer

Conditions requises :

Être majeur, en bonne condition physique, présent à toutes les sessions de formation et le jour de la représentation.

Gratuit sur inscription :

05 46 23 56 85 - animation@stpalaissurmer.fr

Le programme du festival Saint-Palais

Parade sera dévoilé prochainement.



ENVIRONNEMENT

Concours photo 2022

La commune organise le concours photo du forum de l'environnement et de la mer ayant pour thème : **« Les rivages de Saint-Palais-sur-Mer »**.

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs **jusqu'au vendredi 6 mai 2022**.

Les photos doivent être prises sur la commune de Saint-Palais-sur-Mer uniquement.

Les lauréats seront désignés lors du forum de l'environnement et de la mer, le samedi 21 mai 2022.



Le règlement et la fiche d'inscription sont téléchargeables sur www.stpalaissurmer.fr

TOURISME



TOURISME

Le pass villégiature Destination Royan Atlantique

5000 familles le possèdent déjà, pourquoi pas vous ?

L'office de tourisme communautaire propose un pass qui permet de bénéficier d'avantages et de privilèges auprès d'une liste de prestataires.

Offert par l'office de tourisme et à destination des habitants et résidents secondaires de l'agglomération Royan Atlantique, le pass est à retirer dans l'un des bureaux d'information touristique.

L'office de tourisme recherche des « Greeters »

Un Greeter, c'est quoi ?

Un Greeter est un habitant bénévole qui accompagne gratuitement des visiteurs (maximum 6 personnes), comme des invités, pour faire découvrir son quotidien et ses passions lors d'une balade sur notre territoire.

Pas d'itinéraire tracé, pas de discours établi, c'est ici la rencontre qui fait la découverte !

À travers son univers, ses passions et ses souvenirs, le Greeter partage, à sa façon, ses coups de cœur, son histoire et son regard sur le pays royannais.

Un Greeter n'est pas un guide, simplement un habitant inspiré par son territoire.

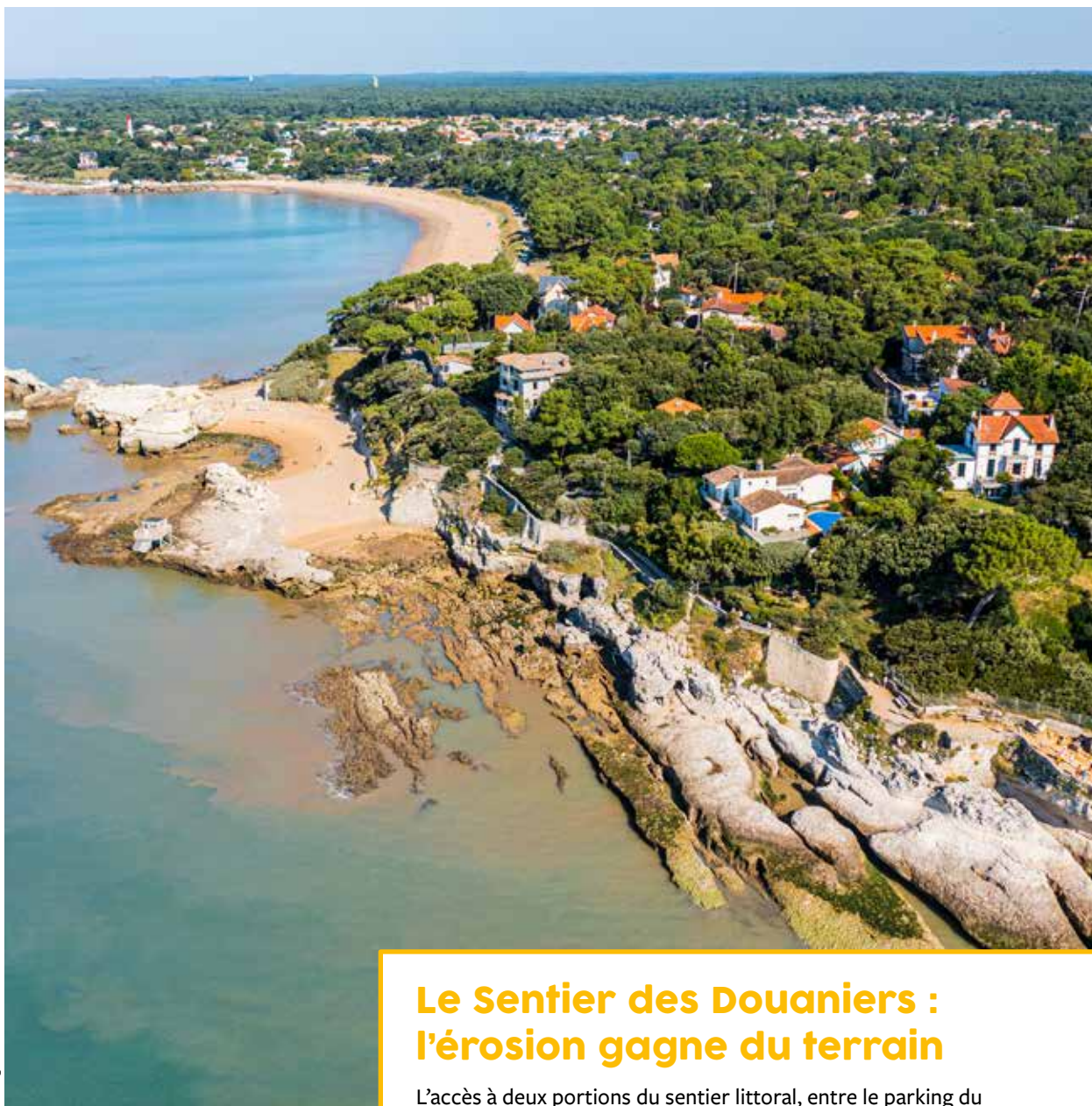
Ces découvertes n'ont rien en commun avec des visites guidées professionnelles axées sur l'expérience patrimoniale, et ne doivent en aucun cas gêner les visites guidées existantes (avec guide conférencier).

Comment devient-on Greeter ?

Il faut faire une demande d'inscription par formulaire, disponible dans l'un des bureaux d'information touristique de l'agglomération Royan Atlantique ou en ligne sur royanatlantique.fr. Les candidats seront recontactés pour un échange avec la personne en charge du Club Greeters afin de valider leur inscription.



ZOOM SUR...



© Artgrafik

Le Sentier des Douaniers : l'érosion gagne du terrain

L'accès à deux portions du sentier littoral, entre le parking du Belvédère et le square Geneviève Nappée d'une part, et entre ce dernier et la passerelle Gaboriau d'autre part, est désormais fermé au public. Cette décision s'appuie sur les résultats d'une étude mettant en évidence la dangerosité du site avec des risques d'effondrement. Le sentier subit de plein fouet les effets de l'érosion littorale.

Risques immédiats pour la sécurité des usagers selon l'étude du Cerema

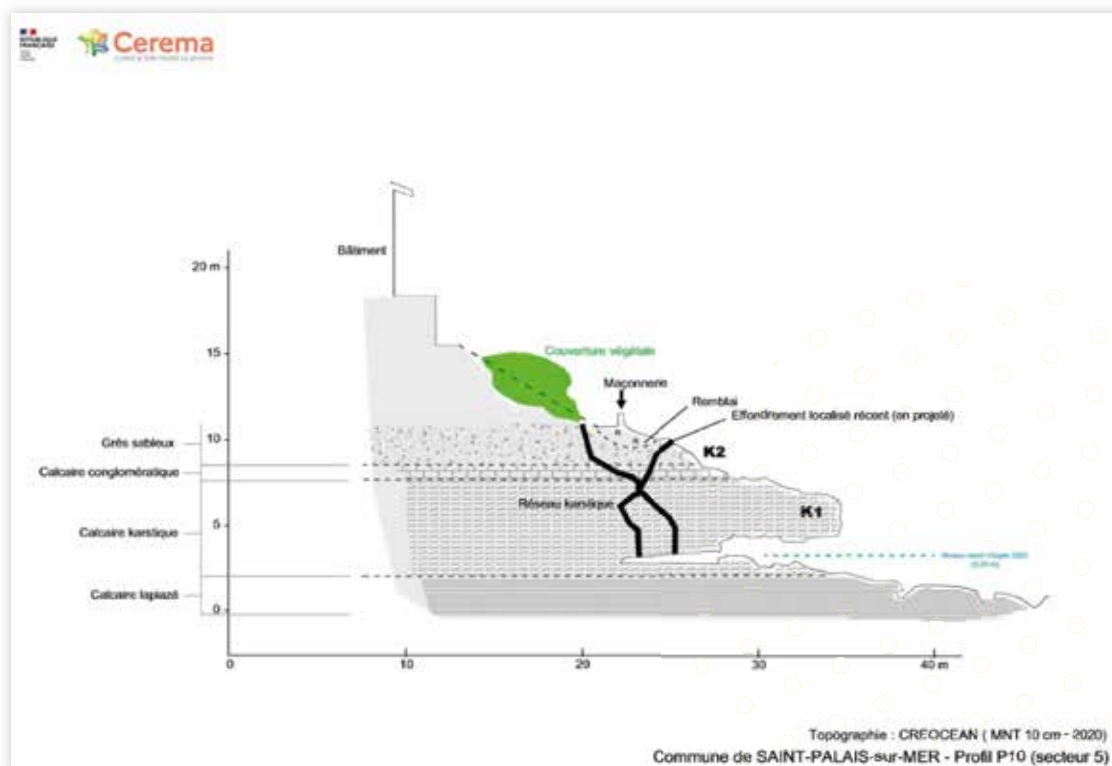
En 2019, la commune et les services de l'État (la Direction départementale des territoires et de la mer) ont sollicité une étude au Cerema (le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) portant sur la situation de la stabilité et de la sécurité des falaises saint-palaisiennes. Le secteur entre la maison des Douanes et la plage du Platin ayant déjà été identifié comme sensible lors d'une précédente étude plus globale allant de Saint-Palais-sur-Mer à Barzan.

Suite à quoi, la municipalité a reçu le **14 décembre 2021** un premier rapport préliminaire qui démontre **des risques importants de mouvements et d'effondrements** dans certains secteurs. Plusieurs points de l'étude signalent ce danger :

- La falaise de calcaire supportant le sentier du littoral est fortement fragilisée à son pied par l'érosion marine. On y constate **des fissures ouvertes, des failles et des puits** relativement récents. Cette fragilité s'accroît inexorablement sous l'action conjuguée et permanente des **intempéries et de la**

houle marine, d'autant plus forte avec les tempêtes hivernales. « *L'eau de mer rentre dans les cavités et fait ventouse quand elle repart* » explique Laëtitia Dessaivre, directrice des services techniques. « *L'océan aspire tous les petits éléments, et, au fur et à mesure, les cavités s'agrandissent.* »

- Le rapport précise que « la falaise est ainsi confrontée de manière imminente à des risques de nouveaux écroulements, d'échéance et d'ampleur non prédictibles au niveau du Pont du Diable ». **Des glissements de terrain**, plus ou moins importants, et **des chutes de blocs** ont également été constatés.
- Enfin, entre la corniche des Pierrières et la passerelle Gaboriau, **de nouvelles galeries** sont en train de se créer **sous l'action de la houle et de l'écoulement des eaux pluviales**. La découverte de **nouvelles cavités** à proximité immédiate du sentier crée des risques d'effondrements du fait de l'instabilité des falaises karstiques (*voir schéma ci-dessous*).



Les mesures conservatoires à court terme : l'interdiction d'accès à ce secteur



© Frédéric Cortaud

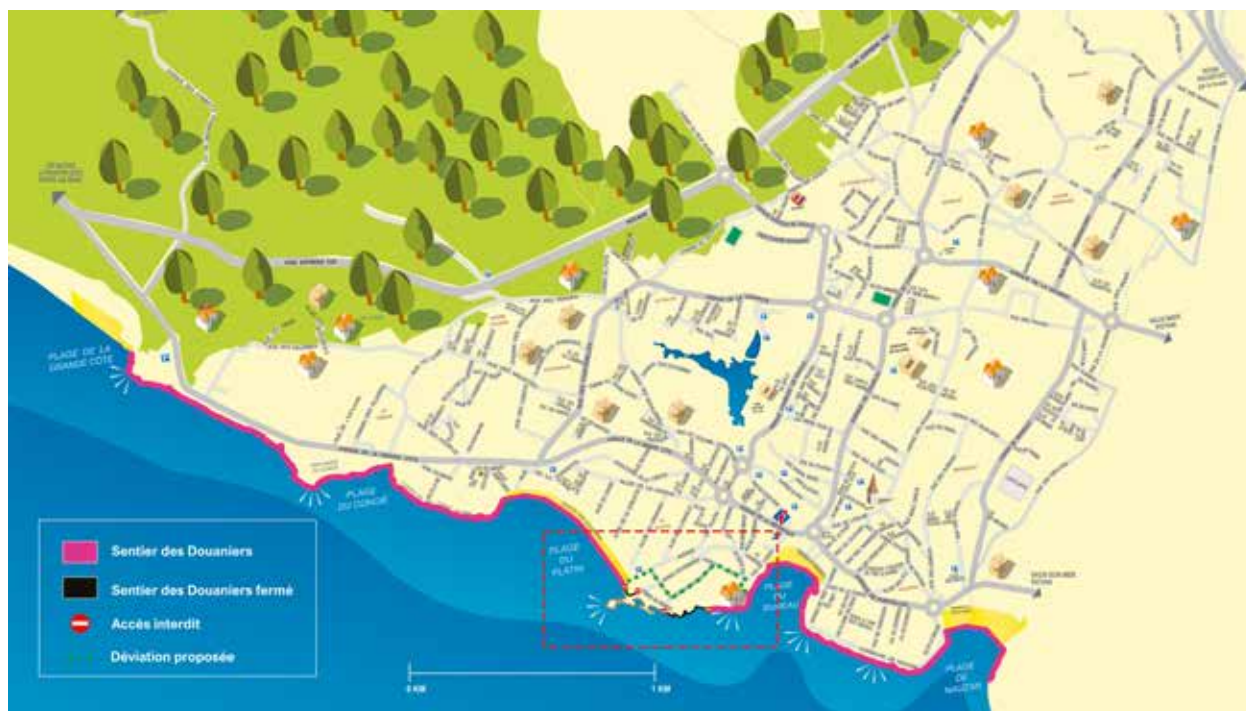
Entrée condamnée du sentier depuis la corniche des Pierrières.

La municipalité a donc suivi les recommandations de l'étude en interdisant par arrêté municipal l'accès aux visiteurs sur les deux tronçons identifiés :

- dès cet hiver, l'escalier du Pont du Diable et le sentier de la corniche des Pierrières ;
- puis, depuis le 11 mars, le passage allant du parking du belvédère au square Geneviève Nappée.

Au total sur les 3 kilomètres de sentier littoral empruntables sur la commune, la zone inaccessible représente environ 300 mètres.

Sur le sentier, des panneaux et banderoles sont installés et informent les visiteurs de cette interdiction d'accès. En contrebas sur la plage, un périmètre de 5 mètres est mis en place au pied des falaises afin de prendre en compte le risque de chutes de matériaux et autres blocs, et ainsi de protéger tout individu.



Le secteur interdit représente environ 300 mètres sur les 3 km de sentier littoral saint-palaisien.

Itinéraire de déviation

Un itinéraire de déviation est proposé au public voulant rejoindre la plage du Platin et celle du Bureau. Il emprunte la rue de la ville d'Hiver, la corniche des Pierrières, la rue du Bois du Roy puis l'avenue de la Forêt.



Des travaux à prévoir ou un déplacement du sentier ?

Afin de pouvoir entreprendre des actions concrètes, notamment de consolidation et de confortement des ouvrages, la municipalité attend avec attention les conclusions et préconisations définitives du CEREMA et de la DDTM. Le CEREMA doit faire appel à une équipe de spéléologues pour ins-

pecter de nouveau les réseaux karstiques et autres cavités, et ainsi finaliser son diagnostic.

À court terme, des filets de sécurité anti-éboulements pourraient être installés sur la totalité de la zone identifiée comme dangereuse, comme cela se fait par exemple en régions montagneuses.

L'une des solutions envisagées, à moyen terme cette fois, pourrait consister à remplir de béton les cavités observées. Mais leur traitement, obligatoirement simultané afin de ne pas créer de déséquilibre, l'ampleur de la zone concernée et le délai restreint disponible pour réaliser ces travaux (durant la marée basse) compliquent fortement la tâche. Les coûts que cela représenterait pour la collectivité risquent d'être dissuasifs.

Des travaux portant sur la gestion des eaux pluviales ont d'ores et déjà été réalisés sur le domaine public ; les propriétaires riverains vont être sensibilisés.

Des investissements importants sont à prévoir une fois l'instruction du dossier et les arbitrages techniques terminés.

Le sentier du littoral étant situé sur le domaine public maritime, il sera indispensable de connaître le positionnement officiel de l'État face à l'ampleur de la situation.



Glissements de terrain et fissures constatés dans le secteur du Pont du Diable : l'océan grignote peu à peu la côte.

Inscription de la commune sur la liste des collectivités concernées par le recul du trait de côte

Le département de Charente-Maritime est particulièrement sensible aux phénomènes d'évolution du trait de côte consécutifs aux tempêtes régulières qui contribuent à l'érosion littorale.

Dans ce contexte, la loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, apporte **de nouvelles dispositions permettant aux collectivités de mener une gestion intégrée de ce risque au regard de leur politique d'urbanisme.**

Il s'agit, aujourd'hui, d'accepter la mobilité naturelle du trait de côte et de renoncer à lui opposer systématiquement des ouvrages de défense contre la mer en s'appuyant, au contraire, sur les services rendus par les écosystèmes. La mise en œuvre de telles solutions requiert des stratégies d'aménagement fondées sur des projets de territoire portés par les collectivités territoriales.

Afin de pouvoir bénéficier de ces nouveaux dispositifs réglementaires, les communes devront au préalable être identifiées sur une liste fixée par décret. La commune pourra ainsi bénéficier des outils et dispositifs prévus par la loi Climat et Résilience pour accompagner le recul du trait de côte, comme **le droit de préemption spécifique ou des dérogations à la loi littorale**, sous certaines conditions, lorsqu'elles sont nécessaires à la mise en œuvre d'un projet de relocalisation durable.

Parallèlement, elles devront faire figurer dans les documents d'urbanisme les zonages d'exposition de leur territoire au recul du trait de côte aux horizons de 30 ans et de 30 à 100 ans. Un régime de limitation de la constructibilité adapté à ces échéances sera mis en place dans ces zones.

Par délibération en date du 3 février 2022, le conseil municipal a approuvé l'inscription de la commune de Saint-Palais-sur-Mer sur cette liste.

Un phénomène rencontré sur tout le littoral français

Ce cas de figure n'est pas propre à la commune de Saint-Palais-sur-Mer. Dernièrement, le sentier littoral de la Corniche Basque ou celui des Pays de la Loire de Saint-Nazaire ont également été fermés au public, définitivement pour l'un et temporairement pour l'autre.

Plus près de chez nous, la commune des Mathes / La Palmyre est également inscrite sur la liste des collectivités concernées par ce phénomène naturel.

Principales décisions du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré *

Engagement dépenses d'investissement / budget primitif 2022

*Décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) :
 - chapitre 20 immobilisations incorporelles : 97 390,00 €
 - chapitre 204 subventions d'équipement versées : 27 525,00 €
 - chapitre 21 immobilisations corporelles : 573 890,00 €
 - chapitre 23 immobilisations en cours : 500,00 €
- de préciser que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2022 aux opérations prévues.

Marché couvert / tarifs 2022

*Décide à l'unanimité d'approuver les tarifs du marché couvert qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022, tels qu'exposés ci-dessous :

2022	
Marché couvert (1e m ² à l'année)	
Marché d'hiver	136,50 €
Marché d'été	
Alvéoles extérieures	100,00 €

Panneaux photovoltaïques / création budget annexe SPIC « production électricité photovoltaïque »

*Décide à l'unanimité :

- de créer un budget annexe dénommé « production électricité photovoltaïque » à compter de l'exercice budgétaire 2022,
- d'assujettir le budget à la TVA et d'autoriser Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services fiscaux,
- d'approuver les durées d'amortissement ci-dessous :
 - panneaux photovoltaïques : 20 ans
 - onduleurs : 10 ans

Nautisme / création budget annexe SPIC au budget principal

*Décide à l'unanimité :

- d'approuver la création du budget annexe SPIC "nautisme" à compter du 1^{er} janvier 2022,
- de constituer ce budget annexe en régie dotée de l'autonomie financière (instruction comptable M14) et, à ce titre, disposant de son propre compte au trésor,
- d'opérer les changements d'affectation des biens correspondants du budget principal au budget annexe,
- d'assujettir ce budget annexe à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA),
- de prévoir au budget primitif 2022 une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe.

Titres irrécouvrables 2021 / admission en non-valeur

*Décide à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes pour un montant de 2 048,60 €
- de prévoir les crédits budgétaires au budget principal (c/6541).

Créances éteintes à la suite d'un jugement

*Décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances éteintes les titres de recettes pour un montant de 3 180,80 €
- de prévoir les crédits budgétaires au budget principal (c/6542).

Budget principal / provision pour créances douteuses et décision modificative n° 2

*Décide à l'unanimité :

- d'approuver la méthode de calcul de la provision pour créances douteuses basée sur 20 % du montant total des pièces prises en charge depuis plus de 2 ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses,
- de prendre acte que le calcul établi en 2021 s'élève à 3 231,37 € (16 156,86 € x 20 %),
- d'approuver l'inscription d'un crédit de 3 232,00 € au compte 6817 du chapitre 68 en décision modificative n° 2 du budget principal, financé par une augmentation de recette, du même montant, à l'article 7381 (taxe additionnelle aux droits de mutation),

Télétravail / mise en place

- *Décide à l'unanimité d'approuver la mise en place du télétravail dans la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022 ainsi que la charte sur le télétravail et les documents annexes.

Vente de la Poste / validation du choix de l'acquéreur

- *Décide à la majorité (5 contre) d'approuver l'offre d'achat de l'immeuble sis 5 rue de l'Océan au prix de 970 000 € net vendeur, sous réserve d'éventuelles conditions suspensives qui feront l'objet d'une délibération ultérieure soumise à l'approbation du conseil municipal.

CARA / gestion des eaux pluviales urbaines / convention de délégation

- *Décide à la majorité (5 contre) d'approuver les termes de la convention de délégation de compétence entre la commune de Saint-Palais-sur-Mer et la communauté d'agglomération Royan atlantique afin de fixer les modalités d'exécution de la délégation en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) pour les missions dites de fonctionnement, permettant une prise en charge par la CARA des prestations selon le montant de 68 986 € issu du rapport validé par la CLECT, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

SDEER / modification des statuts

- *Décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de modification des statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de Charente-Maritime tel qu'il a été voté par son comité syndical du 13 avril 2021.

Balilage des plages surveillées / groupement de commandes / convention

- *Décide à l'unanimité d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, ayant pour objet de coordonner la procédure de passation d'un marché public de prestation de balilage des plages surveillées.

Séance du 3 février 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré*

Débat d'orientation budgétaire 2022

- *Prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2022 et du débat d'orientation budgétaire qui l'a suivi.

Recul du trait de côte / inscription de Saint-Palais-sur-Mer

- *Décide à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention) de solliciter l'inscription de la commune sur la liste des collectivités concernées par le recul du trait de côte.

Dénomination voie

- *Décide à l'unanimité de dénommer la voie desservant le programme immobilier « Le Carré Fleuri », situé au droit du 13 rue des Clématites et chemin du Temple : « rue du Carré Fleuri ».

Création des emplois saisonniers 2022

- *Décide à la majorité (5 contre) d'approuver la création d'emplois saisonniers pour la période estivale 2022.

Parcelles AK n° 256 et n° 257 rue des Saules / acquisition

- *Décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition des parcelles AK n° 256 et n° 257, d'une superficie totale de 1 845 m² et sises rue des Saules, au prix de 23 985 €, dans le cadre de la réalisation de l'objectif poursuivi par la commune de l'entretien du canal de Bernezac.

Centre de gestion / dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes / convention

- *Décide à l'unanimité de conventionner avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention.

Actes administratifs / représentation de la commune

- *Décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Louis Garnier, 1^{er} adjoint, pour la représentation de la collectivité à l'acte.

Centre de gestion / mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail / convention

- *Décide à l'unanimité :
 - d'approuver la convention liée à l'intervention du centre de gestion de Charente-Maritime pour la mission d'inspection qui s'échelonne sur l'année 2022,
 - de s'engager à voter, lors de l'examen du budget primitif de l'exercice 2022, les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Parcelles AE n° 662, 671, 673 au marais de la Palud / acquisition

- *Décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition de parcelles d'une superficie totale de 146 m² sises avenue des Mouillères au prix de 5 840 €, dans le cadre de la réalisation de l'objectif poursuivi par la commune pour l'aménagement des jardins familiaux à « La Palud ».

Démarche solidaire « L'Heure civique » / adhésion

- *Décide à l'unanimité de s'associer à l'appel à mobilisation solidaire du département de Charente-Maritime et d'inscrire la commune de Saint-Palais-sur-Mer au dispositif de l'Heure civique.

Association Studio Saint-Palais / exploitation web radio / avenant à la convention

- *Décide à l'unanimité d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention passée entre la commune de Saint-Palais-sur-Mer et l'association Studio Saint-Palais pour l'exploitation de la web radio dénommée « Radio Saint Pal » concernant la mise à disposition d'une salle supplémentaire au centre culturel.

PATRIMOINE

Histoire du lac de Saint-Palais-sur-Mer : si près, si loin...



Par Stéphane Magrenon,
conseiller délégué au littoral et au patrimoine

Si près, si loin. L'espace de notre lac au plus près du centre-ville, au plus près de nos lieux les plus balnéaires, au plus près d'une folle agitation estivale sait nous apporter, si l'on s'y adonne, des moments de calme et de quiétude loin de tout. En effet, depuis 1987, le lac de Saint-Palais-sur-Mer trace l'esquisse de sa majestueuse figure pour l'offrir aux amoureux de la nature. Cet article, en plusieurs parties, tentera d'en dresser l'histoire.

Épisode 1 : aux origines, le marais du Rhâ

Un espace naturellement humide

Dresser l'histoire du lac de Saint-Palais-sur-Mer, c'est évoquer ses origines. Autrefois, sur cette emprise de 14 hectares se tenait un terrain de nature marécageuse appelé le marais du Rhâ (du nom du petit ruisseau saint-palaisien s'écoulant entre la source de La Palud et son exutoire sur la plage du Bureau). Cet espace comprend alors deux canaux principaux qui se rejoignent pour former un «Y». L'un s'étend dans le sens nord-sud et l'autre dans le sens est-ouest. L'exutoire du marais est similaire à celui du lac actuellement. Le long de chacun des canaux, existent des fossés perpendiculaires, vingt au total.

Le marais du Rhâ est en partie inondé de novembre à mai. Il recueille certes les eaux de ruissellement au cours

des périodes pluvieuses, mais il semble que d'autres facteurs entrent en ligne de compte. L'écoulement vers la mer n'apparaît pas aussi fluide qu'il le devrait, l'exutoire pouvant être à certaines occasions partiellement obstrué par le manque global d'entretien des terrains avoisinant les canaux. De plus, à l'occasion des travaux de busage du canal du Rhâ réalisés en 1973-1974 (actuellement sous les parkings du marché et du Spot), l'avaloir de l'exutoire du marais aurait été positionné un petit peu haut afin de faciliter un autocurage naturel en offrant plus de déclinaison en direction de la plage. Il en ressort que l'écoulement des eaux du marais vers la mer se fait plus difficilement.



Le marais du Rhâ, 31 juillet 1963, IGN



Le marais du Rhâ, 1 janvier 1970, IGN



Le marais du Rhâ, 1 août 1979, IGN



Le marais du Rhâ et sa flore végétale abondante, ca 1981, archives municipales (2w 266)



Le marais du Rhâ, vue sur un des canaux, ca 1981, archives municipales (2w 266)



Le marais du Rhâ, ca 1981, archives municipales (2w 266)

Un paysage sauvage

Le paysage apparaît agréable et sauvage. En effet, la présence des boisements périphériques de nature vert foncé contraste joliment avec le vert clair du marais. Aucune voie ne traverse le marais et globalement l'on constate un abandon de toute intervention humaine récente mis à part le curage du canal principal ayant été effectué en 1979-1980.

Toutefois, il y a quelques décennies, se dressait sur une partie de cet espace une multitude de petits jardins particuliers appelés mattes. Un syndicat avait même été créé en vue d'assumer le nettoyage du canal principal. Malheureusement le principe d'un effort partagé voulu par les différents propriétaires en vue d'entretenir le marais se heurta à différentes considérations. Tout d'abord, il s'avère que la zone est extrêmement morcelée du point de vue cadastral. Une multitude de propriétaires sont concernés et cela

ne facilite pas la volonté d'une démarche commune. Ensuite, la nature même du marais nécessite un travail important et régulier d'entretien des fossés. Enfin, la probable faible productivité des terrains décourage quelque peu les jardiniers (certains propriétaires affirmeront quand même au moment des expropriations que les terrains sont riches et cultivables). Il en résulte que, en 1980, ne subsistent que deux ensembles de mattes sur l'ensemble du marais, soit approximativement 2 500 m².

Si la culture se fait plus rare au tournant des années 1980, certains propriétaires ont néanmoins planté des peupliers à bois sur leurs parcelles. Ainsi, celle de M. Poujade compte 26 peupliers de 40 ans d'âge tandis que celle d'Henri Pilloton en comprend une centaine d'au moins 20 ans dont la pousse apparaît très vigoureuse.

Un lieu d'une grande variété botanique

Selon la Société botanique du Centre-Ouest, le marais du Rhâ qui constitue l'une des toutes dernières zones humides littorales de la région est un espace d'une grande valeur botanique et écologique. La végétation y est abondante et typique des zones humides. Sur les bords des canaux, cinq types de plantes y sont référencés. Sur les rives, pas moins de sept variétés d'hélophytes (plantes dont la base des tiges est le plus souvent non immergée) sont apparentes, notamment des roseaux. Quant aux berges, elles abritent une graminée peu commune dans la région mais abondante dans le marais : la *Catabrosa Aquatica*. Enfin, dans les fossés moins profonds, le cresson est présent en nombre. Un peu plus loin, les prairies sont dominées par les carex (plantes vivaces qui forment des touffes de feuilles linéaires, robustes et parfois coupantes) telles que la laîche des rives et la laîche des marais. Par endroits, se développent des broussailles ou des ronciers. La strate arbustive (inférieure à huit mètres) est tout autant diversifiée (sureaux, troènes, lauriers,

frênes, saules, cornouillers) et complète la présence des ormeaux et des peupliers.

Cet espace naturel que constitue le marais du Rhâ s'insère dans un environnement végétalisé non moins remarquable avec, sur sa partie est, une flore très variée comprenant 15 essences d'arbres (par exemple chênes pédonculés, chênes verts, aubépines) et 22 variétés différentes au sein de la strate herbacée. La partie ouest est dominée par une pinède de trois hectares. Au nord et au sud, les saulaies et les frênaies y sont majoritaires.

En 1980, la municipalité souhaite l'aménagement de cette emprise pour l'ouvrir aux Saint-Palaisiens mais s'interroge sur son devenir. En effet, compte tenu de sa richesse environnementale, les enjeux de préservation se heurtent naturellement à la volonté d'animer et de dynamiser. Ce sera alors le temps des projets puis de l'action.

À suivre... (les informations bibliographiques seront fournies à la fin du dernier article).



Le marais du Rhâ, vue sur arbres, ca 1981, archives municipales (2w 266)



Le marais du Rhâ, vue sur les peupliers, 1985, archives municipales



Le marais du Rhâ, 1985, archives municipales



Le marais du Rhâ, vue sur un des canaux bordé de peupliers, 1985, archives municipales

Seconde partie dans le prochain Reflet.

CENTRE NAUTIQUE

Toutes voiles dehors !

Le centre nautique de Nauzan accueille l'école municipale de voile et de char à voile. De nombreuses activités y sont proposées sous forme de séances découvertes ou de stages.



Vacances d'été

Stages du 1^{er} juillet au 30 août 2022

De la séance découverte au stage de perfectionnement, en passant par les cours particuliers ou la location de matériel, chacun pourra trouver, sur les 10 supports différents proposés, le produit à sa mesure et à son envie. Son personnel qualifié, professionnel et amoureux de la mer, vous garantit la qualité des contenus des apprentissages, dans le respect des normes de sécurité en vigueur. Enfin, la qualité des aménagements du bâtiment de l'école de voile contribuera sans aucun doute au confort des amateurs de sports nautiques.

Stages de voile légère

- Jardin des Vagues (5 à 7 ans)
- Optimist (7 à 10 ans)
- Fun Boat (8 à 11 ans)
- Catamaran 13 pieds (11 à 14 ans)
- Catamaran 15 pieds (à partir de 15 ans)
- Planche à voile (à partir de 12 ans)



Vacances de Pâques

Char à voile : séance découverte de 1h30 sur la plage de la Grande Côte
Sessions :

- Mardi 19 avril de 13h à 14h30
- Mercredi 20 avril de 13h à 15h
- Jeudi 21 avril de 14h à 15h30

Tarifs : 42 € la séance découverte de 1h30 et 38 € la séance complémentaire

Voile scolaire

La voile scolaire reprendra lundi 4 avril, au lac du parc Raymond Vignes, avec les écoles du Pays Royannais dans le cadre du schéma nautique de la CARA.



Location de matériel

- Stand-up Paddle, catamaran, PH360, kayak monoplace et biplace, planche à voile
- Cours particuliers et doubles

Stages de surf

En partenariat avec Oyat école de surf



Sorties en stand-up paddle et longe-côte

En partenariat avec Energy Sup
Inscription obligatoire au préalable pour toutes les prestations nautiques :



Centre nautique de Nauzan
70 avenue de Pontailac
17420 Saint-Palais-sur-Mer
Contact : 05 46 23 28 10
centrenautiquenauzan@stpalaissurmer.fr
www.stpalaissurmer.fr



Agenda

Exposition Corto Maltese

Du 9 avril au 6 novembre 2022, Corto Maltese fait escale à la Maison des Douanes de Saint-Palais-sur-Mer. Un lieu exceptionnel où jeter l'ancre pour un marin chercheur de trésor et aventurier bourlingueur, né en 1967 de l'imagination de son créateur **Hugo Pratt**.

Face à l'océan, avec le phare de Cordouan en ligne de mire, Corto Maltese se présente, en précisant ses origines, en expliquant son look reconnaissable entre tous et en donnant à voir les horizons de sa vie.

Les salles de la Maison des Douanes exposent le héros par des tirages agrandis, des fac-similés, des objets de nombreuses provenances, des portfolios et autres supports. On y découvre les épisodes d'un destin où se mêlent le vrai, le faux et le semblant. L'exposition permet de prendre la mesure du talent graphique d'Hugo Pratt que ce soit par la maîtrise du noir et blanc ou celle de l'aquarelle dont les couleurs s'adaptent à sa Venise natale ou à l'océan Pacifique, si parcouru par son héros. Sans oublier la manière inédite dont le dessinateur évoque tempêtes, ouragans et naufrages.

Un hommage particulier est aussi rendu aux personnages féminins ayant croisé Corto Maltese en une galerie de portraits qui laissent dévoiler le rôle souvent majeur qu'elles ont joué dans les aventures du héros.

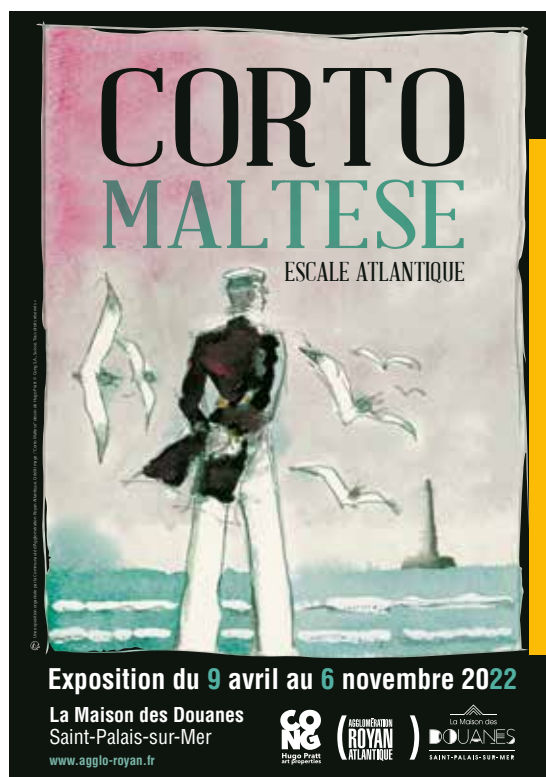
Tout un univers qui se conclut par le documentaire *Trait pour Trait* de Thierry Thomas qui permet de pénétrer mieux encore les secrets et les itinéraires d'un des personnages les plus mythiques de l'histoire de la bande dessinée.

Tout cela veillé par la réplique d'un Moaï de l'île de Pâques qui, du jardin, attend le retour de Corto Maltese...

Autour de l'exposition :

Retrouvez sur le site internet de la CARA la programmation associée à l'exposition. Nouveauté : Visite commentée tous les derniers dimanches du mois à 14 h (gratuit).
www.agglo-royan.fr

Une exposition organisée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en collaboration avec Cong S.A., Suisse.



Ouverture :

Tous les jours, sauf le mardi hors période scolaire. Du 9 avril au 30 septembre de 14 h à 19 h 30. Du 1^{er} octobre au 6 novembre de 14 h à 18 h. Entrée : 2€ – gratuit moins de 16 ans. Maison des Douanes 46 rue de l'Océan à Saint-Palais-sur-Mer Contact : 05 46 39 64 95 Facebook : MaisondesDouanes

FESTIVAL LES PALABREURS

le plaisir de la littérature

7^e édition

DU 2 AU 6 MAI 2022

Thème 2022 : « On connaît la musique ! »

C'est le rendez-vous idéal pour les esprits curieux, grands lecteurs ou pas. Festival organisé par la médiathèque du centre culturel Boris Vian de Saint-Palais-sur-Mer, proposant des rencontres littéraires, concert, film et lectures spectacles.

LUNDI 2 MAI

● 20 h 30

Conférence « Musique et littérature, toute une histoire »

● Salle Michel Legrand, Espace Le Spot

Gratuit

Parce que littérature et musique résonnent souvent au même tempo, leur lien ne fait que se fortifier au fil des siècles.

C'est ainsi que Debussy met Verlaine en musique, Liszt compose un Hamlet pour orchestre, Proust invente un compositeur et sa sonate... Depuis les aèdes de la Grèce antique qui passent leurs histoires d'une oreille à l'autre en chansons jusqu'à « Tous les matins du monde » qui nous invite à rencontrer Marin Marais, quelle est cette évidence magique qui unit ces deux arts ?

MARDI 3 MAI

● 18 h

Rencontre « Proust et la musique »

● Garden Tennis de Royan

Tarif 5 €

En partenariat avec les rendez-vous littéraires de Royan.

Marcel Proust place la musique au-dessus de tous les arts, au-dessus même de la littérature. Il écrit dans *La Prisonnière* (cinquième tome de *À la recherche du temps perdu*) : « Je me demandais si la Musique n'était pas l'exemple unique de ce qu'aurait pu être – s'il n'y avait pas eu l'invention du langage, la formation des mots, l'analyse des idées – la communication des âmes. »

MERCREDI 4 MAI

● 20 h 30

Concert « Comme ça vous chante »

● Salle Michel Legrand, espace Le Spot

Tarif 10 € – gratuit moins de 12 ans

Parler de musique c'est bien, l'entendre c'est encore mieux ! Dans le cadre d'Art Lyrique à Saint-Palais-sur-Mer, un tour d'horizon chanté d'œuvres littéraires mises en musique par les plus grands compositeurs, sous la direction artistique de Fabrice Maurin.

JEUDI 5 MAI

● 20 h 30

Soirée cinéma « Jane par Charlotte »

● Salle Michel Legrand, espace Le Spot

Gratuit

En partenariat avec « Les Regardeurs » Film de Charlotte Gainsbourg (janvier 2022). Le portrait d'une mère par sa fille dans une famille hors du commun où les mots et la musique fusionnent au quotidien.

VENDREDI 6 MAI

● 21 h

Lectures spectacle

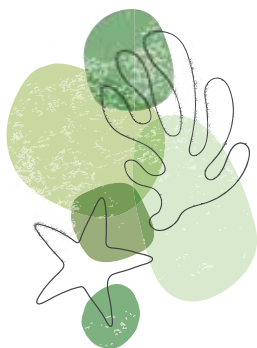
● Hôtel Villa Ouest de Saint-Palais-sur-Mer

Gratuit

Quel est le point commun entre Nancy Huston, Pascal Quignard, Patrick Süskind, Christian Gailly et Jean Echenoz ? Ce sont bien sûr de merveilleux écrivains, mais ils ont aussi et surtout su transmettre par les mots combien la musique élève les cœurs. Lecture d'extraits choisis.

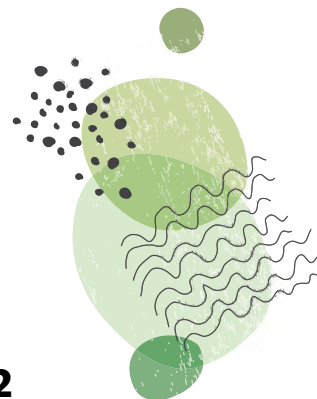
Billetterie : bureaux d'informations touristiques Destination Royan Atlantique
05 46 08 21 00 ou en ligne sur www.stpalaisurmer.fr





FORUM DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MER

7^e édition



VENDREDI 20 ET SAMEDI 21 MAI 2022

📍 Parc Raymond Vignes et salle des fêtes de Saint-Palais-sur-Mer

La 7^e édition du Forum de l'environnement et de la mer rassemble, aux abords du lac, de nombreuses animations : village exposants, ateliers, et opérations de sensibilisation pour la préservation de notre environnement, entre terre et mer.

VENDREDI 20 MAI

Projection-conférence d'un film
documentaire sur l'environnement

Programmation en cours

📍 Salle Michel Legrand, Espace Le Spot



Le programme de la journée est à retrouver dans son intégralité sur www.stpalaissurmer.fr

SAMEDI 21 MAI

📍 AU PARC RAYMOND VIGNES

- **Village des exposants** présentant des stands dédiés à l'environnement : alimentation, mobilité, déchets, maîtrise de l'énergie, cadre de vie, domaine maritime, associations de défense de l'environnement.

🕒 De 9 h à 18 h

- **Ateliers et actions pédagogiques** pour enfants et adultes.

🕒 De 9 h à 18 h

- **Concert et soirée dansante**
Concert de **jazz New Orleans « One for Five »** en collaboration avec le festival Dixies Jazz de la Rochelle.

🕒 De 11 h 30 à 12 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 30

📍 À LA SALLE DES FÊTES

- **Exposition du concours photos**
« Les rivages de Saint-Palais-sur-Mer ».

- Conférences :

- « Le lac et son histoire », par Stéphane Magrenon, conseiller municipal
- « L'environnement à Saint-Palais-sur-Mer », débat animé par Jean-Louis Garnier, 1^{er} adjoint au maire
- « Le parc marin », par Jean Prou, président du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

- Exposition photo

« Le changement climatique ».

Du parc Raymond Vignes à la salle des fêtes

- **Cérémonie des maisons fleuries**

FESTIVAL HISTOIRES DE CHŒURS

8^e édition
DU 8 AU 12 JUIN 2022

Festival organisé par le conservatoire du centre culturel Boris Vian de Saint-Palais-sur-Mer proposant cinq concerts.



MERCREDI 8 JUIN

19 h

☞ Salle des fêtes

Concert du chœur junior du conservatoire et de la chorale de l'école primaire Lucien Robin,

autour des œuvres de Nicole Berne et sur des airs de Tango.
Piano : Anne-Lise Saint-Amans /
Direction : Caroline Saint-Amans

Tarif 5 €

JEUDI 9 JUIN

20 h

☞ Salle des fêtes

Conte musical « Pinocchio »

d'Emmanuel Touchard d'après l'œuvre de Carlo Collodi.
Avec la classe CHAM du collège Henry Dunant et la chorale de l'école primaire Simone Veil de Breuillet.
Direction : Guillaume Pierre.

Tarif 5 €

VENDREDI 10 JUIN

21 h

☞ Église de Saint-Palais-sur-Mer

« Misa a Buenos Aires » de

Martin Palmeri compositeur argentin né en 1965
Créée en 1996 par l'orchestre symphonique de Cuba, la « Misa a Buenos Aires » dite « Misa Tango » connaît un succès mondial et immédiat. C'est, pour une messe latine, une œuvre étrange et magnifique, d'une extrême tension dramatique, très incarnée avec son rythme de tango omniprésent. Une œuvre aux contrastes tranchés, entre les masses vocales, la soliste et l'orchestre auquel est intégré un bandonéon. Grand chœur du conservatoire de Saint-Palais-sur-Mer / Musiciens de l'ensemble Ars Nova /
Direction : Emmanuelle Piaud.

Tarif 10 € – 5 € moins de 18 ans

SAMEDI 11 JUIN

21 h

☞ Chapelle Notre-Dame des Anges à Pontailiac

Concert de l'ensemble vocal du conservatoire de Saint-Palais-sur-Mer.

Un parcours musical entre la France et l'Angleterre à la découverte de pièces de chœur de chambre.
Direction, piano et orgue : Anne-Lise Saint-Amans et Emmanuelle Piaud.

Tarif 10 € – 5 € moins de 18 ans

DIMANCHE 12 JUIN

18 h

☞ Salle Michel Legrand, espace Le Spot

Spectacle musical « J'veus ai apporté des chansons »,

par le Quatuor A'dam
Le Quatuor A'dam a fait de l'exploration et du mélange des styles son terrain de jeu favori. Negro spirituals, tubes anglais des 60's et 70's, chants folkloriques, lieder romantiques, chansons de la Renaissance côtoient ici des chansons françaises (Vian, Brassens, Nougaro et Salvador) adaptées sur mesure. Ces dernières, qui ont bercé notre jeunesse, semblent s'imposer comme le noyau de ce programme. Laissez-vous guider à travers les styles et les époques par les voix de nos quatre chanteurs, pour un moment qui allie l'intimité à l'exubérance, l'humour à la rêverie.
Quatuor A'dam : Ryan Veillet, ténor ; Olivier Rault, ténor ; Louis-Pierre Patron, baryton ; Julien Guilloton, basse.

**Tarif 18 € – 5 € réduit –
gratuit moins de 12 ans**

**Billetterie : bureaux d'informations touristiques
Destination Royan Atlantique
05 46 08 21 00 ou en ligne
sur www.stpalaissurmer.fr**

**Contact festival Histoires de Chœurs : 05 46 23 49 26 -
conservatoire@stpalaissurmer.fr**





© Pierre Hennequin

The Celtic Social Club

FESTIVAL MUSIQUES ET GASTRONOMIE DU MONDE

28^e édition

VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JUIN 2022

📍 sur l'Esplanade du Concié

Gratuit

Cette édition s'annonce savoureuse ! Sa programmation tournée vers la découverte de talents internationaux propulse le festival comme un temps incontournable de ce début d'été en pays royannais.

Reveniquant son éclectisme et son ouverture sur le monde, le festival proposera au public un plateau aussi riche que singulier avec six concerts "world music" : un voyage mélodique qui nous fera traverser tour à tour le Maghreb, l'Afrique Centrale, l'Italie et les pays celtes.

Vendredi 24 juin, direction la Méditerranée : **Lalala Napoli** nous embarque dans son ambiance napolitaine survitaminée avant que **La Fanfara Station** nous fasse découvrir les sonorités tunisiennes.

Samedi 25 juin, c'est **Pamela Badjogo** qui nous transportera en Afrique Centrale à la découverte de son afro pop. Puis le **"Celtic Social Club"** présentera son nouvel album de pop anglaise et rock celtique tonitruant, furieux et énergique !

Le public pourra profiter d'une **douzaine de restaurants du monde** venant allier gastronomie et musique du monde, le tout sur un site splendide, en bord de mer, face au phare de Cordouan.

Programmation

VENREDI 24 JUIN

- **19 h : ACOUSTEEL GANG**
Le steel band le plus déjanté des fanfares et compagnies d'arts de la rue !
- **20 h 30 : LALALA NAPOLI**
Sous l'impulsion de son accordéoniste-chanteur François Castiello, le groupe nous offre une fête acoustique et électrique survitaminée et nous conduit au-delà de l'Italie...
- **21 h 50 : ACOUSTEEL GANG**
- **22 h 30 : FANFARA STATION**
Un véritable son de brass band mêlé à des sonorités du Maghreb, des percussions tunisiennes et une trompette sautillante superposée à des sons électro, c'est la recette magique de ce trio qui va vous faire danser !

SAMEDI 25 JUIN

- **16 h 30 : MGM KIDS** (jeune public)
Au cœur du festival, animations "jeux du Monde" surdimensionnés en bois.
- **19 h : LES TRIMARDEURS & LA LOCOMOBILE**
Un "crazy vagabond band" au volant de leur Locomobile. Du funk à l'électro-swing festif, ils ne laissent personne sur le quai...
- **20 h 30 : PAMELA BADJOGO**
La princesse gabonaise est de retour au-devant de la scène avec "Kaba", son 2^e album aux sons afro pop / soul Bantue. Un cocktail bouillonnant qui nous plonge dans les nuits agitées d'Afrique Centrale.
- **21 h 50 : LES TRIMARDEURS & LA LOCOMOBILE**
- **22 h 30 : THE CELTIC SOCIAL CLUB**
Mélodique et puissant, le gang franco-irlandais est le seul groupe actuel à bâtir un pont contemporain entre les musiques celtiques, le rock et la pop.



Fanfara Station



Pamela Badjogo



Lalala Napoli

CONSERVATOIRE

Semaine portes ouvertes

Envie de faire de la musique ou de la danse? **Du 20 au 24 juin**, le conservatoire de musique et de danse vous ouvre ses portes. Batterie, guitare, piano, danse, chants adultes et enfants... venez découvrir toutes les disciplines enseignées et rencontrer les 9 professeurs.

Inscriptions pour la rentrée 2022-2023

Inscriptions ouvertes à partir du lundi 20 juin :

- Les lundis 20 et 27 juin de 16 h 30 à 18 h 45
- Les mercredis 22 et 29 juin de 10 h à 11 h 45 et de 14 h à 18 h



MÉDIATHÈQUE

Les bébés lecteurs sont de retour

Dès sa naissance, un bébé explore le monde qui l'entoure et commence à développer des facultés qui l'aideront à s'exprimer. Il se familiarise avec les sons et commence à associer les mots qu'il entend à des choses, ou à des personnes de son environnement.

De 1 à 3 ans, les enfants s'intéressent généralement de plus en plus aux livres. Ils apprennent à tourner les pages, observent avec une curiosité accrue les images et découvrent peu à peu le plaisir de se faire lire des histoires : ils adorent la répétition et demanderont sans doute le même livre encore et encore !

Grâce aux histoires, les jeunes enfants passent de beaux moments tout en développant leur langage. Les histoires lues vont leur permettre de passer de leurs premiers mots à leurs premières phrases complètes, car les livres contribuent à enrichir le vocabulaire. Le livre représente aussi un objet ludique et devient donc une source d'amusement et de plaisir : il est associé à un moment de bien-être et de partage. Le contenu d'un livre aide également l'enfant à construire son imagination et à développer sa curiosité : ce qui est sur la page lui ouvre les portes d'un monde imaginaire bien plus vaste encore...

**LES MARDIS 5 AVRIL, 3 MAI
ET 7 JUIN À 9 H 30**

Sur réservation au 05 46 23 96 70

Sélection d'albums jeunesse pour les petits (à retrouver à la médiathèque)



« Où vas-tu Mimi ? »
(L. Cousins)

Pour découvrir des mots du quotidien tout en accompagnant Mimi qui fait ses courses.



« Dans la forêt lointaine »
(J. Chausson)

Ce titre vous évoque peut-être des souvenirs... une petite mélodie pour découvrir une comptine chantée !



« Mes animaux familiers à toucher »
(X. Deneux)

Pour découvrir les animaux par le toucher.



« Cherche et trouve Loup »
(O. Lallemand)

Un album géant pour développer le sens de l'observation tout en s'amusant.

Le coup de cœur de la médiathèque

« Numéro deux », de David Foenninos

L'histoire de celui qui a failli être Harry Potter !

Connaissez-vous Martin Hill ? Ce nom, vraiment, ne vous dit rien ? C'est normal, ce n'est pas une célébrité mais un enfant comme un autre, peut-être un peu plus rêveur, un peu plus réservé, un peu plus mélancolique aussi. Myope, Martin porte des lunettes rondes, et ses cheveux sont indomptables : voici que, malgré lui, il ressemble à s'y méprendre au personnage le plus populaire du moment : le héros des romans de J.K. Rowling, Harry Potter ! Par hasard, il est repéré par un producteur et auditionne pour incarner Harry Potter. Bien qu'ayant réussi chaque étape du casting, il n'obtient pas le rôle. Il est celui qui n'a pas été choisi. Ses espoirs

s'écroulent, et le film est un succès qui le renvoie sans cesse à la vie qu'il aurait pu avoir.

David Foenninos part de cette idée géniale et en fait un roman captivant et touchant qui court sur deux décennies. Le succès planétaire de la saga littéraire et cinématographique rappelle constamment à ce pauvre Martin la vie qui aurait pu devenir sienne. Mais « Numéro deux » ne se contente pas d'évoquer la comparaison et l'échec. Avec cet humour qui lui est propre, David Foenninos interroge la définition, toute relative, de la réussite et explore les voies de la lente reconstruction et de la résilience dont doivent faire preuve tous les numéros deux ; un très bel hommage !



AVRIL

SAMEDI 2 AVRIL

19 h 30

Opéra au cinéma « La flûte enchantée »

Projection de la captation réalisée le 11 novembre 2021 à Glyndebourne house-Lewes en Angleterre.

📍 Cinéma Michel Legrand
18 € (12 € moins de 16 ans)

MARDI 5 AVRIL

9 h 30

Les bébés lecteurs

Confortablement installés, les tout-petits découvrent le plaisir d'écouter des histoires.
Réservation au 05 46 23 96 70

📍 Médiathèque du centre culturel
Gratuit

15 h 30

L'art de lire

Thé littéraire. Un sujet d'actualité, un roman pour en parler.

📍 Hall du centre culturel
Gratuit

MERCREDI 6 AVRIL

16 h

L'heure du conte

Contes pour les enfants dès 4 ans.

📍 Hall du centre culturel
Gratuit

JEUDI 7 AVRIL

18 h

Réunion publique

📍 Salle des fêtes
Tout public

VENDREDI 8 AVRIL

20 h 30

Spectacle danse contemporaine « Le petit vieux »

Par la compagnie Les Schini's.

Duo chorégraphique mêlant humour et poésie autour du sujet de la transmission et du lien intergénérationnel.
Billetterie dans les bureaux d'informations touristiques destination Royan Atlantique ou en ligne www.stpalaissurmer.fr
Renseignements : 05 46 08 21 00

📍 Salle Michel Legrand
18 € (10 € moins de 18 ans / 5 € moins de 12 ans)

MERCREDI 13 AVRIL

18 h

Mercredi du Centre Culturel

Audition d'élèves

📍 Auditorium du centre culturel

DIMANCHE 17 AVRIL

10 h

Action Estran

Nettoyage manuel et pédagogique de la plage de la Grande Côte
Apporter des gants épais. Durée approximative : 2 heures.
Renseignements : 05 46 23 77 77
info@leparcdelestuaire.com

📍 Rendez-vous au parking des Combots, avenue de La Palmyre.

DU 26 AVRIL AU 1^{ER} MAI

10 h-12 h 30 et 15 h-18 h

Exposition de photos

Par le photo club Côte de beauté

📍 Salle des fêtes
Entrée libre

DU 27 AVRIL AU 6 MAI

10 h-12 h 30 et 15 h-18 h 30

Exposition de peintures

Par l'association La Palette

📍 Salle des fêtes
Entrée libre

Vaux-sur-Mer AVRIL

VENDREDI 1^{ER} AVRIL

18 h 30

Spectacle de danse Livre'sse proposé par Artcad17

Salle de l'Atelier
Gratuit

VENDREDI 8 AVRIL

21 h

Jazz in Vaux

Sacha Mars Sextet « Hommage à Dinah Washington »
Réservations en mairie ou sur www.vauxsurmer.festik.net

📍 Salle de l'Atelier
18 € / gratuit moins de 12 ans

SAMEDI 16 AVRIL

15 h

Contes de sorciers et sorcières

📍 Sous le tilleul devant la mairie
Gratuit

DIMANCHE 17 AVRIL

De 9 h 30 à 11 h

Chasse aux œufs de Pâques

📍 Parc de la mairie et salle Équinoxe
Gratuit

MAI

DU 2 AU 6 MAI

Festival Les Palabreurs

Festival consacré à la littérature sur le thème « On connaît la musique ! »

Programme page 29

Temps fort

MARDI 3 MAI

19 h 30

Les bébés lecteurs

Confortablement installés, les tout-petits découvrent le plaisir d'écouter des histoires.

Réservation au 05 46 23 96 70

📍 Médiathèque du centre culturel
Gratuit

MERCREDI 4 MAI

16 h

L'heure du conte

Contes pour les enfants dès 4 ans.

📍 Hall du centre culturel
Gratuit

DIMANCHE 8 MAI

Course du pont du diable – Yannick Montus

Organisée par l'athlétique club de Saint-Palais-sur-Mer

Plus d'infos page 41

VENDREDI 13 MAI

18 h 30

Cérémonie des nouveaux Saint-Palaisiens

Accueil des nouveaux habitants.
Sur inscription en mairie.

📍 Salle des fêtes

JEUDI 19 MAI

20 h

Opéra au cinéma « Cendrillon »

Projection de la captation réalisée le jeudi 7 avril 2022 à l'opéra Bastille de Paris.

Cinéma Michel Legrand
18 € (12 € moins de 16 ans)

VENDREDI 20 ET

SAMEDI 21 MAI

Forum de l'environnement et de la mer

Animations, ateliers, village d'exposants, concert jazz, soirée dansante et opérations de sensibilisation pour la préservation de notre environnement, entre terre et mer.

📍 Parc Raymond Vignes
Programme page 30

Temps fort



JUIN

MERCREDI 1^{ER} JUIN

16 h

L'heure du conte

📍 Hall du centre culturel
Gratuit

20 h

Gala de danse

Par les élèves du conservatoire. Gala intitulé « Biblio » car inspiré par le livre, objet précieux partenaire des danseurs tout au long de la soirée.

📍 Salle des fêtes
Entrée libre



Vaux-sur-Mer MAI

SAMEDI 7 MAI

De 8 h 30 à 17 h

« Images in Vaux »

Concours photos et peinture sur le thème « Reflets »

Modalités d'inscription :
www.vaux-sur-mer.fr
Gratuit

DU 26 AU 28 MAI

Salon des vins des vignerons indépendants

Salle de l'Atelier
3 € l'entrée – gratuit moins
de 18 ans avec adulte

MARDI 7 JUIN

9 h 30

Les bébés lecteurs

Confortablement installés, les tout-petits découvrent le plaisir d'écouter des histoires.

Réservation au 05 46 23 96 70

Gratuit

📍 Médiathèque du centre culturel

DU 8 AU 12 JUIN

Festival Histoires de chœurs

Temps fort

Festival organisé par le conservatoire du centre culturel Boris Vian proposant cinq concerts.

Programme page 31

SAMEDI 18 JUIN

17 h 30

Randonnée gourmande du Rotary

Randonnée et étapes gourmandes le long du linéaire côtier allant de la Grande Côte à Vaux-sur-Mer.
Inscriptions : www.rotary-club-royan.fr



LUNDI 20 JUIN

18 h 30

Présentation du Festival Musiques et Gastronomie du Monde 2022

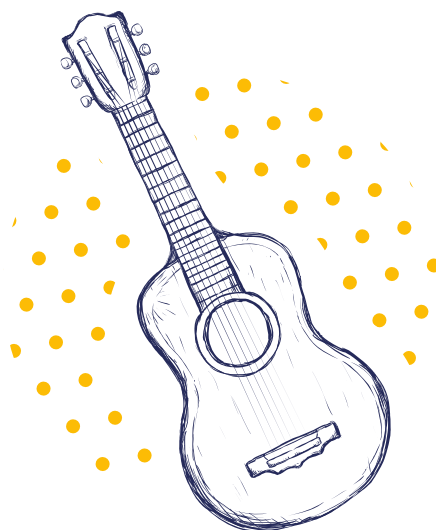
19 h

Projection de « Tonton Manu »

Documentaire musical français consacré au musicien camerounais Manu Dibango, mort en 2020. Réalisé par Thierry Dechilly et Patrick Puzenat, sorti le 20 octobre 2021.

📍 Cinéma Michel Legrand

Entrée 5 €



DU 20 AU 24 JUIN

Semaine portes ouvertes au conservatoire

Venez découvrir les disciplines enseignées et rencontrer les professeurs.

📍 Centre culturel

VENREDI 24 ET

SAMEDI 25 JUIN

Temps fort

Festival Musiques et Gastronomie du Monde

Concerts world music, restaurants du monde

📍 Esplanade du Concié

Programme pages 32 et 33

MARDI 21 JUIN

18 h

Fête de la musique

Proposée par les élèves du conservatoire

📍 Centre culturel, théâtre de verdure

MERCREDI 29 JUIN

18 h

Mercredi du centre culturel

Spectacle de fin d'année

📍 Centre culturel, théâtre de verdure

Vaux-sur-Mer **JUIN**

SAMEDI 4 JUIN

De 12 h à 18 h

Fête de la nature

📍 Parc de la mairie

Programme sur www.vaux-sur-mer.fr

Gratuit

JEUDI 9 JUIN

21 h

Jeudis Musicaux

Margot Fontana et Florent Aillaud – Duo MFA

📍 Église Saint-Etienne

Informations : 05 46 22 19 20 – www.agglo-royan.fr

16 € / **gratuit moins de 16 ans**

MARDI 21 JUIN

Fête de la musique

18 h 30

Concerts en partenariat avec l'association Tous au Jus

📍 Place du marché

21 h

Concert des Crogs

Promenade de Nauzan

DISPARITION

Comité de jumelage Saint-Palais/Steisslingen Hommage à Dieter Möhrle

 par Claude Baudin

Le comité de jumelage franco-allemand entre nos deux villes de **Steisslingen et Saint-Palais-sur-Mer** est en deuil. Un des membres, fondateur et fédérateur de cet échange, **notre ami Dieter Möhrle**, « Monsieur le Professeur » ou « Maître » pour de nombreux jeunes de notre école Lucien Robin, est décédé brutalement en ce début d'année à quelques jours de l'anniversaire de son 85^e printemps.

Notre amie Frede, son épouse, nous a transmis, je cite, un « petit beau bouquin » retraçant la vie de son mari et écrit par ses deux enfants Uta et Martin dont je vais beaucoup m'inspirer avec leur autorisation.

Dieter, 4^e enfant d'une fratrie de 5, à étudié à Munich et à Fribourg, et a choisi la profession de son père : l'éducation. Il a enseigné trois matières : **le français, l'histoire et le sport, trois passions** qui animeront toute sa vie. Un partenariat avec un lycée français et quelques visites dans sa famille du côté de Paris et Benneville-sur-mer approfondirent ses rapports avec la France. Outre l'enseignement à Singen, **il dirigea la piscine en plein air au lac de Steisslingen pendant 50 ans**, ce qui lui valut l'été dernier de recevoir un **badge d'or** pour son investissement. Ses jours de repos étaient réservés à **l'élevage d'un petit troupeau de moutons** avec un co-berger, lui écolo toujours proche de la nature. Autre loisir, **la recherche sur l'histoire** et l'identité du Hegau, sa région, dont il était un membre très enraciné aux côtés de l'association locale.

Mais un projet encore plus important se profilait avec le souhait de la municipalité de Steisslingen de l'orienter vers **un jumelage** ; un club franco-allemand fut donc créé en 1989. Une délégation dont Dieter faisait partie s'est rendue dans plusieurs communes candidates. Le choix s'est porté sur Saint-Palais-

sur-Mer, au bord de l'Atlantique entre Bordeaux et Cognac. C'est donc **en 1990** que j'ai connu Dieter à Steisslingen puis à Saint-Palais-sur-Mer avec quelques membres du premier jour de notre comité. Dès cette rencontre, en ma qualité de président du club de football, j'ai pu organiser un voyage avec 40 jeunes de notre école de foot à Steisslingen sous la bienveillance de Dieter car aucun de notre délégation ne parlait allemand. Quel souvenir !

Après toutes les formalités européennes, **la première charte du jumelage** fut enfin signée **le 30 mai 1992** à Saint-Palais-sur-Mer entre les deux maires **Henri Bugnet et Artur Ostermaier** avec le retour **le 22 mai 1993 à Steisslingen**. Ce partenariat très actif se maintient depuis 30 ans et dont nous fêtons l'anniversaire chez nous lors du week-end de l'Ascension (26 au 29 mai).

Hélas, cet anniversaire sera marqué par une grande émotion et une larme à l'œil en évoquant celui qui a tant donné pour la qualité de l'amitié franco-allemande. Dieter a été **président** du club franco-allemand de 1995 à 2007 puis son **président d'honneur**. Il a été, avec son ami **Jean-Marie Gauthier** notre professeur des écoles, de tous nos échanges scolaires annuels. Il continuait à la retraite à donner des cours de français facultatifs à l'école primaire de Steisslingen. Pour cette initiative exemplaire dans le cadre d'un jumelage, **il a reçu en 2006 la médaille Robert Schuman au parlement européen** en tant qu'Européen de l'année. En 2008, il a reçu **l'assiette d'honneur** de la commune de Steisslingen.

De sa sévérité d'antan à l'école, il céda ces dernières années à une grande douceur consacrée à l'éducation de ses 3 petits-enfants.

Je cite à nouveau ses 2 enfants : « *Notre père était un homme pondéré et équilibré, conscient de ses devoirs avec une*



conscience aiguë. Il était modeste et ne se mettait pas en avant. Il avait une image de lui d'un homme grand et fort. L'émotion suscitée par son décès est grande en raison de ses intérêts variés, sa générosité, sa serviabilité et ses nombreuses fonctions honorifiques. » (fin de citation)

« **Vieillir c'est brutal** » nous disait-il encore. Ces dernières années sa santé était devenue plus fragile et sa mobilité très réduite. Sa fin était imprévisible, mais probablement celle qu'il avait souhaitée.

Dieter, nous retiendrons de toi cette **maison ouverte** à un grand cercle d'amis, une cheminée où tous se rassemblaient autour de ton humour. Tu as eu une **vie riche et bien remplie**, tu vivras toujours dans nos cœurs et nos souvenirs.

Dès cette pandémie terminée, notre première visite sera pour toi, Dieter, dans cette forêt où tu as décidé de reposer et retrouver un peu de liberté, sur les bords du lac de Constance (Konstanz).

Sincère remerciement pour cet émouvant témoignage tiré de l'hommage réalisé par Frede son épouse, Uta et Martin ses enfants, Manfred son gendre, Isis sa belle-fille et ses 3 petits-enfants Caroline, Julius et Jakob.

**Sincères condoléances
à toute la famille**

**Claude BAUDIN, Maire
Au nom du comité franco-allemand
Saint-Palais-sur-Mer / Steisslingen**

DISPARITION

Association des anciens combattants Hommage à Claude Vagnaduzzo

Claude Vagnaduzzo, président de l'amicale des anciens combattants de Saint-Palais-sur-Mer, nous a quittés le 16 février dernier à l'âge de 82 ans.

Né en 1939 à Montbron en Charente et après une jeunesse tranquille, il effectue une courte carrière de pâtissier. À 20 ans, il se retrouve malgré lui engagé dans le conflit algérien. Même s'il n'était pas volontaire, il y a accompli son devoir avec honneur, courage et dévouement. Ses qualités lui ont valu la valeur militaire puis plus tard une médaille militaire (légion d'honneur du sous-officier).

De ce conflit, qu'il n'avait pas souhaité, lui est resté le souvenir impérissable de ce « béret rouge » dont il ne s'est jamais séparé.

De retour à la vie civile, il assure la protection des hautes personnalités, un premier pas vers son engagement à servir les autres. C'est dans ce même état d'esprit qu'on le retrouve comme maire-adjoint à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Il y sera également président des anciens combattants, fonction qu'il reprendra à Saint-Palais-sur-Mer en 2004, à sa retraite, tout en poursuivant sa passion pour la chasse et le bridge.

Et voilà qu'un virus, venu d'on ne sait où, a eu raison de lui en quelques jours.



Hommage le 19 mars à notre ami Claude, en présence de la municipalité et des Anciens combattants, au cimetière du Vieux clocher



© Arggrafik

LES ASSOS

CES PAGES SONT ÉCRITES PAR LES ASSOCIATIONS ELLES-MÊMES

Drôles de parents

L'association reprend ses activités, soutenue par un nouveau bureau dont la présidente est madame Sylvie Laiguillon. Drôles de Parents poursuit plusieurs objectifs :

- Offrir aux enfants et parents des divertissements extrascolaires (ludiques, culturels, sportifs...)
- Dynamiser la communauté des parents et des enfants, rendre la vie autour de l'école conviviale, aider à l'intégration des nouvelles familles
- Contribuer au financement des projets de l'école et soutenir l'équipe éducative
- Organiser et/ou participer à des manifestations en lien avec la vie associative de la commune

L'association fonctionne sous l'impulsion du bureau mais son existence et sa dynamique ne sont possibles qu'avec la participation des parents, des enfants, des équipes enseignante et périscolaire, et du soutien des acteurs de la commune. Poussez la porte de Drôles de Parents : elle a besoin de votre aide pour apporter joie, sourire sur les visages de nos p'tits drôles et des plus grands. Nos premières actions à Noël ont été une réussite avec la vente de sapins et la décoration des abords de l'école.



Prochain événement

Bourse puériculture, vêtements et jouets :
dimanche 3 avril de 9 h 30 à 16 h 30 à la salle des fêtes.
Contact : drolesdeparents@gmail.com

Don de sang

La situation des réserves de sang devient particulièrement préoccupante.

Actuellement 80 000 poches sont en réserve, alors qu'il en faudrait 100 000.

L'association Saint-Palais sport football, à l'initiative de Stéphane Morinière, a créé une opération "Sang % Foot" afin de participer à la collecte du 15 février dernier à Saint-Palais-sur-Mer.

Une vingtaine de personnes du club, âgées de 18 à 57 ans, sont venues donner leur sang, dont certaines pour la 1^{re} fois. Bravo et merci à tous !



Contact :
06 06 48 42 01
jocelyne.adsb.st-palais-
vaux@orange.fr

Prochaines collectes

Saint-Palais-sur-Mer
Jeudi 21 avril
de 15 h à 19 h, salle des fêtes

Vaux-sur-Mer
Mercredi 29 juin
de 15 h à 19 h, salle Équinoxe

Amitié-Sports-Loisirs



Activité marche, au lac de Saujon



Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à consulter notre site :
asl17-1.jimdofree.com

L'association fêtera cette année son 45^e anniversaire. Malgré la crise sanitaire, nos activités régulières ont attiré 280 adhérents, chiffre en nette progression. Ces activités sont culturelles, sportives et récréatives pour développer l'amitié et maintenir la forme. Au programme : étirements, gym, yoga, danse en ligne, country et, en extérieur, marche et vélo. Des séances de remise en forme sont aussi proposées en juillet et août. L'ASL prévoit des sorties régulières et des voyages, en France mais également à l'étranger. L'association participe régulièrement à la vie locale pour divers événements organisés par la municipalité. Au printemps, nous étions présents pour la « rando électro » en collaboration avec le conservatoire de musique et de danse. Chaque année, nous soutenons activement le Téléthon grâce à diverses activités (danse, marche, tombola). Les nouvelles inscriptions reprendront à la rentrée de septembre.

Course du Pont du Diable – Yannick Montus

Dimanche 8 mai 2022 aura lieu la 26^e édition de la course du Pont du diable « Yannick Montus » organisée par l'Athlétique Club de Saint-Palais-sur-Mer.

La notoriété de cette course n'est plus à démontrer. Plus de 600 coureurs se donnent rendez-vous chaque année. Un joli pêle-mêle de coureurs d'ici et d'ailleurs, des compétiteurs, des vacanciers et des amateurs qui s'affrontent dans une ambiance chaleureuse.

Cette course exigeante, à la fois route et nature, donne la part belle à nos beaux sentiers côtiers jusqu'à aller fouler le sable de la plage du Platin.

En mai, fais ce qu'il te plaît ! Alors rejoignez-nous et à chacun sa distance :

- départ 8 h 45 : semi-marathon
21 km (22 €) et 14 km (18 €)
- départ 9 h : 7 km (14 €)
- départ 11 h 30 : course enfants 1,5 km (gratuit)

Inscription sur <http://www.acsaintpalaissurmer.com>

Un beau parcours, de belles récompenses, de la convivialité et une organisation heureuse de vous accueillir !



Contact :
acstpalais@gmail.com



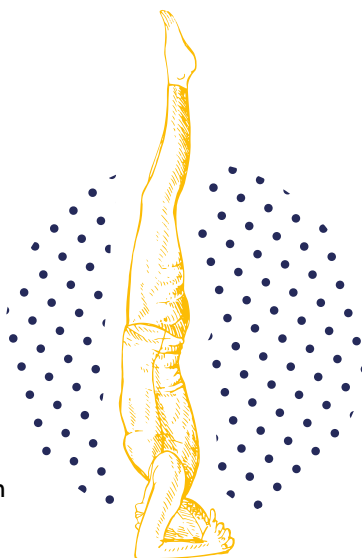
Samasa

À vos agendas !
Samasa propose deux ateliers de **Kundalini yoga les 2 avril et 18 juin**, de 10 h à 11 h 30, salle Dominique Rocheteau.

Et nos séances habituelles...
Hatha yoga, les jeudis de 17 h 30 à 18 h 45 et les 2^e et 4^e samedis de chaque mois (à partir de juin, séance en extérieur).



06 86 85 99 06
asso.samasa@gmail.com
f Samasa
samasa_so_ham



Club Informatique SPI



Le Club Saint-Pal'Info fête ses 12 ans...

À cause de la pandémie, le club n'a pas pu fêter ses 10 ans en 2020, alors cette année nous organisons une tombola avec un très beau gros lot : un PC portable. Merci d'y participer en achetant des billets, et nos remerciements aux associations qui ont déjà répondu positivement pour nous aider.



Contact :
06 07 04 74 86
spi17420@gmail.com

Photo club Côte de beauté

7^e exposition du club : venez découvrir une sélection de 120 photos prises par 15 photographes différents.

Du 26 avril au 1^{er} mai à la salle des fêtes, de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h.



06 80 46 11 72
f.gassian@orange.fr



BRIDGE FIT CLUB

L'horizon s'éclaircit et nous espérons pouvoir bientôt retrouver, outre notre activité habituelle, nos moments conviviaux qui manquent à tous.

Si la plupart d'entre vous sont revenus au club, certains ont préféré ne pas reprendre le bridge, soit à cause de la contrainte du masque, soit par la découverte d'autres activités. De nouveaux joueurs nous ont rejoints, ce qui fait que globalement notre effectif reste stable.

Les cours ont repris le mardi matin avec Guy et le vendredi après-midi avec Marion.

Nous envisageons d'organiser début juillet notre tournoi annuel, ouvert à tous nos adhérents et suivi d'un repas.



Contact : 06 79 79 16 05
fitclubstpalais@gmail.com

La Palette



L'association vous invite à découvrir sa nouvelle exposition de peintures.

Du 27 avril au 6 mai à la salle des fêtes, de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h 30.



Contact : 05 46 38 23 64
christinenegre2@wanadoo.fr



Océan sport danse

Nous vous attendons nombreux pour pratiquer gymnastique d'entretien, zumba, fitness, yoga... à la salle omnisport, dans une ambiance conviviale et sportive.



Contact : 06 82 18 76 67
oceansportdanse@gmail.com

Club modélisme

Le club poursuit ses activités à la maison des associations, salle Jean Bart, les mercredis de 14 h à 17 h.

Des journées « navigation » sont également régulièrement programmées au lac du parc Raymond Vignes.

Journées portes ouvertes les 16, 17 et 18 avril 2022

Venez nous rencontrer et découvrir les réalisations des membres du club.



06 42 40 77 10
paul.blanquart@orange.fr



L'actu de la Résidence du Lac

Conscientes que les nouvelles technologies (smartphones, ordinateurs, tablettes...) contribuent à apporter un confort supplémentaire aux résidents, qu'il soit personnel (maintenir le lien social, écouter de la musique, un livre audio ou des podcasts, s'amuser...) ou à vocation thérapeutique (communiquer via des applications dédiées pour les personnes aphasiques...), les équipes de la Résidence du Lac ont proposé la mise en place d'**ateliers animés par des conseillers numériques Coclic'O**. Parallèlement, l'équipe d'animation organisera des ateliers numériques ludiques permettant aux

résidents de se familiariser avec ces nouvelles technologies et de s'approprier ces outils.

La Résidence du Lac se veut un lieu de vie, acteur de la vie de la commune. Ainsi deux de nos résidentes participent régulièrement aux réunions citoyennes et participatives concernant la labellisation « **Ville Amie des Aînés** ». Elles ont assisté, accompagnées par l'ergothérapeute de l'établissement, aux réunions publiques, et apporté leur contribution.

Prochain rendez-vous : un **troc plantes** sera organisé fin avril-début mai dans les jardins de la résidence.

CULTES

Église catholique de Saint-Palais-sur-Mer

Horaires des messes au 2^e trimestre

Tous les vendredis à 18 h

Les 1^{er}, 3^e et 5^e dimanches du mois à 11 h

Site internet de la Paroisse de Royan Côte de Beauté

Le nouveau site de notre église est
paroisse-royan-cdb.fr

Responsables locaux dits « Chrétiens Relais »

Bruno Clavieras :

bruno.clavieras@free.fr

Hervé Bayart : hervé.bayart@orange.fr

STATIONNEMENT

Places de parking à louer **au Spot**

La municipalité loue deux places
de parking à l'Espace Le Spot.
Parking couvert et sécurisé, accessible
par le parking du Rha.



• Pour tout renseignement, contacter la
mairie à j.bachelier@stpalaissurmer.fr



COMMERCES

Ils s'installent à Saint-Palais-sur-Mer



Marion chocolats

Marion Deborde

Chocolat artisanal et écoresponsable

www.marionchocolats.com

06 50 08 30 63

Hypnose et magnétisme

Virginie Cotto

📍 82 corniche de Nauzan

06 71 94 91 48

Primeur

Lorraine Jacques

📍 Marché couvert, rue du Logis Vert

Depuis le 1^{er} février

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Jours de permanence à Saint-Palais-sur-Mer

• **Lundi : 14 h/17 h**

• **Vendredi : 9 h 30/12 h 30 – 13 h 30/16 h 30**

Dans les locaux de l'ancienne mairie de Courlay, parking
du centre culturel Boris Vian – 28 avenue de Verdun.

Service accessible uniquement
sur rendez-vous, en contactant :

– par mail : franck.foulon@conseiller-numerique.fr

– par téléphone : 05 46 23 56 56 (accueil de la mairie)



État civil

**DU 26 NOVEMBRE 2021
AU 11 MARS 2022**



NAISSANCES

Maxime MARY,
le 3 décembre

Joseph HOURCADE,
le 24 décembre

Édouard HERAUD,
le 12 février



MARIAGES

**Léa ORABONA et
Patrick GROS,** le 11 mars



DÉCÈS

Michel VALZ,
le 17 janvier

Robert DELMAS,
le 31 janvier

Guy GILLAIZEAU,
le 16 février

Claude VEGNADUZZO,
le 16 février

Madeleine BERVILLE,
le 20 février

Pierre BRION,
le 5 mars

Jean-Claude SENNEGON,
le 7 mars

Résidence du Lac

Jacqueline CAUDY
née HOMET,
le 26 novembre

Ionel POPEA,
le 13 décembre

Michel RUAUD,
le 31 janvier

EXPRESSION DE LA MINORITÉ

La majorité : c'est l'Arlésienne et les Calendes grecques !

Dans quelques jours, vous serez appelés à voter. Les précédentes élections (municipales et départementales) ont eu lieu dans un contexte perturbé par la pandémie. Aujourd'hui nous recouvrons petit à petit nos espaces de liberté.

Ayez le réflexe citoyen : allez mettre votre bulletin dans l'urne !

Il y a bien trop de pays sur notre planète où les citoyens n'ont pas leur mot à dire.

Même minoritaires nos élus représentent une partie non négligeable des Saint-Palaisiens.

Et la démocratie veut que tous les élus aient droit à la même information.

Il y a un an dans ce même journal municipal, nous faisons part de nos difficultés pour obtenir des places en commissions.

Depuis nous avons vu se mettre en place **un circuit parallèle, un circuit « off ».**

Les réunions informelles et groupes de travail dans lesquels nos élus ne sont pas, ou épisodiquement invités, se multiplient. Lorsqu'ils arrivent en commission tout est déjà décidé. Ils apprennent les informations en lisant la presse.

Certaines commissions sont rarement réunies, voire pas du tout.

Nos élus sont tenus à l'écart de dossiers importants : Béthanie, Foyer Creusois, projet de circulation pour le centre-ville...

Autre exemple : la Maison Médicale. Elle figurait dans notre programme de 2013.

Pendant la précédente mandature, si la majorité avait su saisir l'opportunité de l'implanter au rez-de-chaussée du SPOT, Saint-Palais aurait déjà sa Maison Médicale depuis 2 ans à moindre coût. D'autres intérêts personnels ont été privilégiés...

Au lieu de cela, le projet de la majorité est devenu l'Arlésienne de la majorité !!!

En 2020, le «groupe de travail» a jeté son dévolu sur l'ancien Hôtel de Police. L'étage n'étant pas exploitable, une extension a été projetée sur le terrain attenant.

Puis on a découvert de l'amiante, envisagé des bâtiments provisoires. Nous apprenons que l'on est revenu au premier projet. Mais il faut attendre que le nouveau permis de construire soit accordé, au mieux les travaux pourraient débuter seulement après la saison et ce n'est pas avant fin 2023 que la Maison Médicale pourrait enfin voir le jour. Qui viendra l'occuper ?

Le littoral est abandonné : l'absence d'entretien est criant : trois escaliers hors service au Platin, le sentier des Douaniers fermé en partie, chaque année davantage de jours de fermeture de plages (record à battre : les 12 jours consécutifs de 2020). Un escalier provisoire au Platin cet été ? Mais pas d'espoir pour le sentier des Douaniers : personne ne sait quand ce dossier sera solutionné.

Sous la corniche des Pierrières les blocs de pierre continuent à tomber sur la plage ; au Concié les arbres poussent dans le mur de soutènement, à la Grande Côte la mer grignote inexorablement la côte.

Mais cela ne semble émouvoir personne.

Nos édiles se contentent de renvoyer le problème sur la Direction du Territoire Maritime. Ils s'activent plus auprès des constructeurs immobiliers qu'à monter des dossiers de financement pour la protection de nos côtes. Le littoral, c'est pour les Calendes grecques !

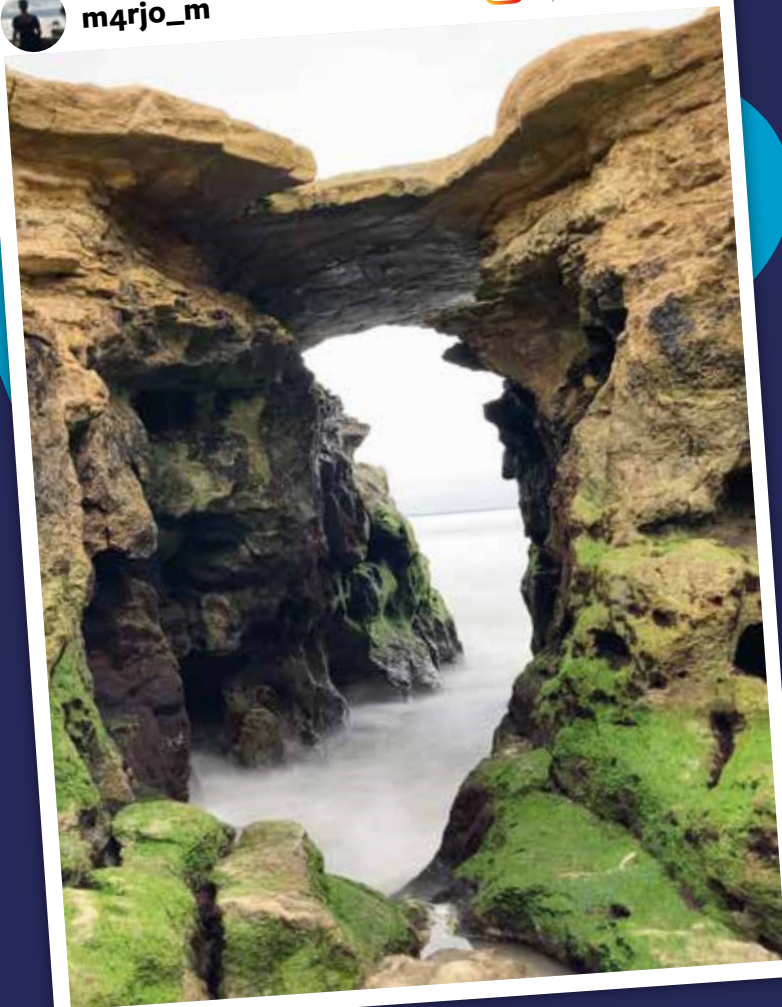
L'équipe Saint-Palais pour Tous
Facebook : Saint-Palais Pour Tous
www.stpdtous.fr



m4rjo_m



Instagram



charlito_photo



shoot_the_land



Instagram



@saintpalaissurmer

Partagez vos photos
#saintpalaissurmer





SAINT-PALAIS-SUR-MER
ESPLANADE DU CONCIÉ

24 & 25 JUIN 2022
**MUSIQUES &
GASTRONOMIE
DU MONDE**

FESTIVAL #28



- THE CELTIC SOCIAL CLUB •
- FANFARA STATION •
- PAMELA BADJOGO • LALALA NAPOLI •
- ACOUSTEEL GANG • LES TRIMARDEURS •

**CONCERTS GRATUITS
RESTAURANTS DU MONDE**

www.musiquesetgastronomie.org   



**SAINT
PALAIS
SUR-MER**